

Librio



Jean-Marc Schiappa

LA FRANCE EN GRÈVE

Du Moyen Âge aux Gilets jaunes



**CES GRANDS COMBATS
QUI ONT FAIT NOTRE HISTOIRE**

Jean-Marc Schiappa

La France en grève

*Du Moyen Âge
aux Gilets jaunes*

Librio
inédit

Jean-Marc Schiappa

La France en grève

Du Moyen Âge aux Gilets jaunes

Maison d'édition : J'ai lu

© E.J.L., 2020

Dépôt légal : octobre 2020

ISBN numérique : 9782290253052

ISBN du pdf web : 9782290253076

Le livre a été imprimé sous les références :

ISBN : 9782290229880

Ce document numérique a été réalisé par [PCA](#)

Présentation de l'éditeur :

Grèves de 1936, Mai 68, Gilets jaunes, mobilisation contre la réforme des retraites... La France est régulièrement traversée par de grands mouvements sociaux. Ces grèves ont joué un rôle important dans notre histoire, mais les événements et les luttes se mêlent parfois dans l'imaginaire national. De quand date la première grève ? Laquelle a duré le plus longtemps ? Est-il vrai que protester dans la rue est une « spécialité française » ?

Dans cet ouvrage, Jean-Marc Schiappa nous invite à mieux connaître ce mode d'action collective en retraçant son évolution, en expliquant son organisation ainsi que la formation des principaux syndicats français, et en dressant un tour d'horizon de la grève dans le monde, d'hier à aujourd'hui.

Couverture : Studio de création Flammarion d'après des images
© jsmith / iStock ; © Thatphichai Yodsri / iStock ;
© Collection Kharbine-Tapabor

Biographie de l'auteur :

Jean-Marc Schiappa est historien. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont La Révolution française, 1789-1799, paru chez Librio en 2005

À DÉCOUVRIR EN LIBRIO

Les Noms ridicules de l'histoire de France, Librio n° 1248

25 drôles d'anecdotes historiques, Librio n° 1241

Les Mythes de l'histoire de France, Librio n° 1240

Les Animaux célèbres, Librio n° 1225

Les Malchanceux de l'Histoire de France, Librio n° 1218

20 moments méconnus mais décisifs de l'Histoire du monde, Librio n° 1174

60 faits insolites de l'Histoire de France, Librio n° 1173

Les Grandes Énigmes de l'Histoire, Librio n° 895

Les Grands Procès de l'histoire, Librio n° 894

Les Grandes Inventions de l'Histoire, Librio n° 887

Les Grandes Dates de l'Histoire de France, Librio n° 873

Les Grands Noms de l'Histoire, Librio n° 853

La Révolution française, Librio n° 696

Guerres et conflits du xx^e siècle, Librio n° 651

*À la mémoire de
Marc Blondel (1938-2014),
Pierre Lambert (1920-2008),
Lucien Schiappa (1928-1998),
organiseurs de grèves,
aussi.*

INTRODUCTION

« La grève est un événement qui parle et dont on parle. »

Jeunesse de la grève, Michelle Perrot

La grève fait partie de notre vie quotidienne, que l'on en soit acteur ou spectateur. L'actualité récente, avec la mobilisation contre la réforme des retraites, nous l'a rappelé. Mais souvent la grève est mal comprise ou mal expliquée, pour des raisons qui sont loin d'être innocentes, bien évidemment. Aussi, certains journalistes, quelques sociologues et beaucoup de personnalités politiques ont régulièrement proclamé « la fin des grèves » et non moins régulièrement, la réalité les a rappelés à l'ordre.

La petite histoire du mot « grève »

« Tric », « *cessatio* », « cabale », « coalition » : la grève a été désignée de différentes façons au fil des siècles. Le terme « grève » lui-même a une étymologie surprenante. En effet, il renvoie tout d'abord à la place de la Grève à Paris.

Une grève est une plage ou un banc plus ou moins sablonneux, le long d'une mer ou d'un cours d'eau. À Paris, une telle plage se trouvait jadis à la hauteur de l'actuelle place de l'Hôtel-de-Ville. On pouvait y charger et décharger des bateaux. Des gens sans emploi s'y

retrouvaient dans l'espoir de trouver un travail, même temporaire, de débardeur. Au fil des années, cette place de la Grève devint la place de Grève, et par extension, les ouvriers sans emploi devinrent les « grévistes ».

Qu'est-ce que la grève ?

La grève est une cessation de travail concertée et volontaire de la part de salariés, très souvent mais pas obligatoirement, avec l'appui ou à l'initiative d'un ou de plusieurs syndicats. Rompant la relation de travail (mais non le contrat) entre l'employeur et le salarié, elle a pour but d'empêcher la réalisation de bénéfices par l'employeur. Les salariés, par la grève, interrompent le circuit économique et entendent contraindre l'employeur à la satisfaction de leurs revendications. Ces dernières sont au cœur de la grève. Elles font souvent l'objet de négociations qui sont un des corollaires de la grève. Parfois, cependant, la grève exclut toute négociation ; c'est le cas de grèves générales visant à chasser un gouvernement ou à demander une revendication précise qui exclut toute négociation (libération de prisonniers, retrait d'une décision, etc.).

De plus, on appelle aussi « grève » la cessation d'activités par d'autres catégories sociales (lycéens, étudiants, avocats, médecins, commerçants...). Dans un certain nombre de pays comme à certains moments de l'histoire de France, la grève a été interdite, ou fortement limitée. D'ailleurs, en France, le droit de grève n'est pas reconnu à certains fonctionnaires comme les magistrats, les militaires et les fonctionnaires d'autorité.

Enfin, la grève cristallise une opposition frontale entre deux groupes sociaux, les employeurs et les salariés. Elle est, d'un certain point de vue, la matérialisation de l'échec du dialogue social. En effet,

il ne s'agit plus de déterminer un compromis visant l'intérêt commun des parties (salariés et employeurs) : la grève est la défense des intérêts des seuls salariés. Il s'agit d'un rapport de force. On ne négocie pas l'existence d'une grève. Marc Blondel aimait à rappeler que « la grève est un fait ».

I. UNE HISTOIRE DE LA GRÈVE EN FRANCE

1229 : la naissance du droit de grève

En France, la première grève connue est celle des enseignants de l'université de Paris. Elle naît dans une taverne, en 1229, à la suite de la répression violente d'une révolte des étudiants contre le prix du vin. La bagarre dégénère, les sergents royaux interviennent brutalement et la reine, Blanche de Castille, refuse d'entendre les professeurs d'université. Ces derniers cessent le travail et quittent Paris pendant deux ans. Leur bon droit est reconnu par le pape, de qui dépend alors l'université. Il autorise alors la *cessatio*, ancêtre de la grève, dans les relations de travail.

Les premières révoltes médiévales

Au Moyen Âge, la vie sociale est encadrée par les corporations, à savoir des structures figeant les intérêts particuliers de ses membres au sein d'un ensemble interdépendant. Les grèves sont à la fois rares et violentes de ce fait : la corporation impose la paix sociale. Malgré tout, on peut citer la grève des imprimeurs lyonnais en 1539. Le 25 avril éclate un conflit qui va durer trois mois dans les ateliers typographiques de Lyon, ville alors considérée comme la capitale de l'imprimerie. Il s'agit de la première grève ouvrière en France, aussi

appelée « le Grand Tric », un nom qui proviendrait du bruit que faisaient les réglottes pour annoncer les interruptions de travail autorisées. Elle donne lieu à de longues négociations qui durent jusqu'à la fin de l'année 1541. C'est dans ce contexte qu'intervient l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts, en 1539, visant à organiser la justice et à interdire (en vain) les confréries, les grèves étant assimilées à celles-là. À travers cet exemple, on peut observer comment la place des ouvriers de l'imprimerie, qualifiés et concentrés dans les ateliers, a été le déclencheur de la révolte puis des négociations.

Par la suite, les grèves sous l'Ancien Régime restent peu nombreuses, en raison de la faible industrialisation et du système des corporations. Elles vont augmenter au cours du XVIII^e siècle, notamment dans l'industrie textile. C'est un signe, parmi d'autres, que les temps changent.

Les conséquences de la Révolution de 1789

La Révolution constitue évidemment un tournant majeur dans l'histoire de la grève en France. On évoque souvent, à juste titre, la législation issue des événements de 1789. Les hommes « naiss[a]nt et demeur[a]nt libres et égaux en droits », on considère qu'ils n'ont nul besoin de se regrouper suivant leurs intérêts particuliers. Des lois démolissent alors le système des corporations et interdisent, en même temps, les grèves et les syndicats ouvriers (c'est le cas de celle de Le Chapelier, du 17 juin 1791, ou celle d'Allarde, du 2 mars 1791). Une disposition qui perdure jusqu'en 1864 pour les grèves, et jusqu'en 1884 pour les syndicats.

Cependant, on enregistre des grèves même en 1793, au moment où la Révolution unit les forces contre les ennemis de l'extérieur et de

l'intérieur. Certes, le régime robespierriste, par le système du « maximum » (les prix ne peuvent dépasser un certain seuil) essaie de garantir le niveau de vie de la population pauvre, salariés compris. Mais après la suppression de ce dernier et, surtout au moment de la Conjuration des Égaux en 1796, c'est-à-dire de la tentative de renversement du Directoire, des grèves éclatent et portent essentiellement, dans ce contexte d'exaspération sociale, sur la question du mode de paiement.

Malgré cela, le mouvement populaire est éteint pour longtemps. On revient au libéralisme économique : la bourgeoisie recrute librement la main-d'œuvre mais le travailleur n'a aucun droit, sauf celui de quitter son emploi. La loi sur la réglementation du travail du 12 avril 1803 renouvelle l'interdiction des coalitions ouvrières. Cette même loi rétablit le livret ouvrier supprimé sous la Révolution : sans ce document, que l'employeur conserve selon sa volonté, l'ouvrier peut être inculpé de vagabondage. Le code pénal de 1810 interdit la grève, comme toute association. Ce même texte stipule aussi qu'en cas de litige, le maître est cru sur parole tandis que l'ouvrier a besoin de témoins.

Au début du XIX^e siècle, le mouvement ouvrier tarde à s'organiser

Pour comprendre l'évolution des mouvements sociaux au XIX^e siècle, il ne faut pas oublier que la révolution industrielle en France est plus tardive qu'en Grande-Bretagne et que le travail à l'usine est longtemps considéré comme un complément de celui à la campagne.

La première forme d'action est directement inspirée de l'Angleterre et de ce que l'on appelle le « luddisme » (du nom de

l'ouvrier Ludd) : il s'agit de la destruction des machines qui modernisent l'économie. Un mode d'action utilisé par exemple à Vienne (Isère) en 1819 et à Elbeuf (Calvados) en 1846.

Une conscience ouvrière collective incluant des revendications politiques républicaines commence à se manifester. Le tournant a lieu lors de la première révolte des canuts lyonnais, en novembre 1831, accompagnée du cri de guerre du prolétariat français : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant. » Il s'agit d'ouvriers, souvent propriétaires de leur métier à tisser, victimes de la « manufacture à domicile ». Exploités, ils travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Ils revendiquent une hausse des salaires, occupent l'hôtel de ville et la ville entière pendant une semaine, avant l'intervention de l'armée qui cause 600 morts.

Les sociétés mutualistes (ou d'entraide) jouent également un rôle dans l'organisation du mouvement ouvrier naissant ainsi que dans les grèves qui surgissent ici ou là. L'égalité est le mot d'ordre. L'école politique « socialiste » est florissante (Henri de Saint-Simon d'abord, puis Étienne Cabet, Auguste Blanqui, Pierre-Joseph Proudhon, Louis Blanc, Joseph Fourier, etc.) mais il n'y a pas l'équivalent du mouvement ouvrier organisé en Angleterre où est créée, en 1833, la *Grand National Consolidated Trades Union*, l'une des premières confédérations syndicales nationale qui, très rapidement, rassemble 500 000 adhérents.

Les révolutions de 1830 et de 1848 n'y changent pas grand-chose. En 1848, la République est proclamée, le gouvernement affirme « le droit au travail » et ouvre, pour limiter le chômage, des ateliers nationaux. Leur suppression provoque l'insurrection des 23-26 juin 1848 à Paris. On compte plusieurs milliers de victimes et plus de 10 000 déportations sans jugement.

Le mouvement ouvrier est meurtri. En décembre, Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la République et, comme symbole des illusions perdues de la Seconde République, le 27 novembre 1849, une loi rappelle l'interdiction des grèves.

La seconde moitié du XIX^e siècle : un tournant dans l'histoire de la grève

Le Second Empire est marqué par le règne des milieux d'affaires (grandes banques, grands magasins), l'explosion du développement du chemin de fer, des mines, de la sidérurgie et de la métallurgie. Enfin, la France commence à connaître (mais de manière inégale) la Révolution industrielle. Pour diverses raisons, y compris de politique étrangère, le régime doit lâcher du lest. Suite à une grève de typographes parisiens, la loi contre le délit de coalition est supprimée en 1864. Une avancée limitée : les syndicats sont toujours interdits, la grève est un acte individuel et implique une rupture du contrat de travail.

Néanmoins, la grève n'est plus illégale. On assiste alors à une augmentation du nombre de conflits sociaux et à la création des chambres syndicales. Les rencontres que, paradoxalement, le gouvernement avait favorisées entre ouvriers français et syndicalistes anglais vont contribuer à la formation en 1864, à Londres, de l'Association internationale des travailleurs. Ainsi, Eugène Varlin, à dix-huit ans, en 1857, devient tout d'abord l'un des animateurs de la Société de secours mutuel des ouvriers relieurs, avant que les premières grèves ne l'amènent à fonder la Caisse fédérative, dite « caisse du sou », une organisation d'aide aux grévistes. Ces derniers s'unissent et, parfois, triomphent. En 1869, c'est le cas des mineurs de

la Loire à Ricamarie, puis celui des « ovalistes » (ouvrières du textile) à Lyon la même année.

Le Second Empire incrimine l'Internationale. Pourtant, comme le dit le militant Dupont, on peut penser que « ce n'était pas l'Internationale qui jeta les ouvriers dans la grève mais la grève qui les jeta dans l'Internationale ». Les procès pleuvent contre ses membres, qui sont alors jetés en prison. Un camouflet pour un Empire qualifié de « libéral ». On connaît la suite : l'effondrement du Second Empire, la Commune de Paris et son écrasement dans la Semaine sanglante, les exécutions sommaires, les lynchages, les pelotons d'exécution et les déportations notamment vers la Nouvelle-Calédonie. En fait, la Commune, si elle est un tournant dans le mouvement ouvrier international, n'a pas de grandes conséquences sur la question des grèves, ne serait-ce qu'en raison de sa brièveté : 72 jours.

C'est dans une autre direction qu'il faut regarder : les dirigeants des grèves du Second Empire comme Eugène Varlin, Gustave Lefrançais, Léo Frankel et bien d'autres, se sont retrouvés, du jour au lendemain, à la tête du premier gouvernement se réclamant de la classe ouvrière. Comme l'indique l'Internationale, « la grande mesure sociale de la Commune, ce fut sa propre existence et son action. Ses mesures particulières ne pouvaient qu'indiquer la tendance d'un gouvernement du peuple par le peuple¹ ». Dans l'immédiat, c'est la plus grave saignée de l'histoire du mouvement ouvrier en France. Les premiers cercles qui se reconstituent pour défendre les ouvriers (avec Bergeret en 1876) sont hostiles aux grèves. La politique (au sens parlementaire) qui avait tant nui au mouvement ouvrier va lui rendre service ; d'abord, pour ses propres besoins. La République est, au départ, un régime sans monarque et elle doit donner des gages au mouvement ouvrier qui se reconstitue : la paysannerie est

conservatrice, influencée par les royalistes dans beaucoup d'endroits ; la classe ouvrière est la seule force capable de protéger le régime.

Dès 1878, dans le Nord et le Pas-de-Calais, dans certains secteurs comme le textile, la grève devient un phénomène récurrent. Le 21 mars 1884, le Parlement légalise les syndicats en espérant freiner leur action (les fédérations sont limitées, par exemple) mais peu importe, c'est un bouleversement juridique. Au même moment, d'autres bouleversements, sur le terrain gréviste, surviennent. En 1885, Émile Zola décrit dans *Germinal* une grève violente avec le lynchage d'un bourgeois. La grève des mineurs de Decazeville (Aveyron) en 1886, qui dure 108 jours, voit l'intervention de la troupe et la défenestration de l'ingénieur Watrin, qui s'était enrichi en organisant la baisse des salaires des ouvriers.

En 1888, à l'approche de l'Exposition universelle, les grèves se multiplient sur de nombreux chantiers parisiens, notamment chez les terrassiers ; elle a même des rebondissements en province mais nulle part, le mouvement n'emporte de succès significatif. Ainsi, entre le 1^{er} juin 1871 et le 31 décembre 1890, Michelle Perrot a recensé 2 923 grèves² localisées, spontanées, illimitées ou se disant telles, violemment réprimées, avec l'intervention de la troupe. La grève est, en quelque sorte, le prix à payer ou le signal d'entrée dans la société industrielle.

Les prémices d'une organisation syndicale

Les syndicats et les Bourses du travail se constituent (la première est créée à Paris en 1887) et interviennent plus efficacement. L'impression d'ensemble est celle de grèves mieux préparées, plus dures, moins désordonnées. L'idée que la grève constitue l'arme par excellence du mouvement ouvrier s'installe. Cela débouche

rapidement sur la naissance d'une grève générale, unifiant l'ensemble des salariés, décidée internationalement, autour d'un mot d'ordre simple : la journée de travail de 8 heures. Pour le moment, cette stratégie permet au mouvement ouvrier de se faire des muscles, et de les montrer.

Car s'il commence à s'organiser et à croître, ce dernier est encore faible. Cette situation est compliquée également par la division entre les courants du mouvement ouvrier (socialistes de différentes écoles, anarchistes, syndicalistes et au sein même de ces groupes). Jules Guesde, présenté comme le fondateur du marxisme en France, écrit dans *Le Socialiste* du 10 mai 1892, contre la grève générale : « Pour une pareille grève, en effet, il faudrait, comme son nom l'indique, la généralité des travailleurs entraînés dans le même mouvement, alors que pour faire la révolution, c'est-à-dire pour chasser la bourgeoisie du gouvernement, il suffit, les circonstances aidant, d'une forte minorité ouvrière. » Il y a plus de rivalité que de stimulation. Or, la grève quand elle éclate ne s'embarrasse pas de concurrences idéologiques.

En 1889, deux congrès ouvriers internationaux concurrents, dont celui de la II^e Internationale socialiste, réunis à Paris, décident de faire du 1^{er} mai une journée de lutte en faveur de la journée de 8 heures. La date est choisie en hommage aux militants de Chicago, arrêtés et exécutés suite à une grève entamée le 1^{er} mai 1887. La grève n'est pas un succès même si le 1^{er} mai 1890, à Vienne (Isère), une manifestation ouvrière, Louise Michel en figure de proue, se heurte aux forces de l'ordre. L'année suivante, c'est bien plus tragique : à Fourmies, petite ville textile du Nord, le patronat obtient l'appui de l'armée avec l'aide du préfet. Les soldats tirent sur les manifestants et font neuf morts, dont quatre jeunes femmes et un enfant. L'émotion est à son comble. Le journal anarchiste *Le Père*

Peinard du 10 mai 1891 écrit « le Lebel [nom du fusil équipant l'armée française] a fait merveille ».

Mais ces grèves d'ampleur nationale ont tendance à occulter les grèves plus limitées, plus brèves, moins connues qui font partie pourtant du mouvement gréviste d'ensemble. Ainsi, on parle peu de la grève généralisée du textile à Angers en 1893 qui dure 34 jours et qui voit l'intervention, sabre au clair, des dragons, des 51 grèves recensées dans le Morbihan entre 1892 et 1902, ou encore de celle des métallurgistes, à Rive-de-Gier (Loire), qui dure près d'un trimestre et reprend l'année suivante pour 317 jours.

Figure emblématique du militantisme de cette époque, Fernand Pelloutier, guesdiste devenu anarchiste, refusant l'illégalisme, auteur avec le futur président du Conseil Aristide Briand (qui le regrettera) de *La Révolution par la grève générale*, devient l'organisateur et le secrétaire de la Fédération des Bourses du travail en 1895. Il écrit en septembre 1893 : « La grève, en effet, en cimentant entre les travailleurs une union de jour en jour plus étroite, est de nature à leur inspirer le sentiment de leur force et à déterminer, plus sûrement encore que l'action de la rue, le succès de la bataille que l'antagonisme économique a rendue nécessaire³. » Avec la grève, ce sont les salariés qui deviennent les maîtres du jeu.

L'émergence mouvementée de la CGT

Un événement majeur va intervenir en 1895 : du 23 au 28 septembre, à Limoges, plusieurs syndicats fondent la Confédération générale du travail (CGT), première centrale syndicale en France. C'est une modification historique dans le mouvement ouvrier et, donc, dans l'évolution des grèves.

Les Bourses du travail et Fernand Pelloutier lui-même se tiennent, quant à eux, à l'écart de la fondation d'une organisation encore fragile et mal structurée. La rivalité entre Pelloutier, organisateur scrupuleux et théoricien avisé, bien qu'affaibli par une santé précaire qui l'emportera prématurément en 1901, et Absalon Lagailse, premier secrétaire de la CGT, homme de bureau et tatillon, n'est pas seulement une opposition de tempérament. Il s'agit d'abord d'une différence radicale de conceptions du syndicalisme. Pour Fernand Pelloutier, il incarne l'avenir du prolétariat ; pour Absalon Lagailse, c'est un moindre mal par rapport au capitalisme.

Par ailleurs, on parle de plus en plus de la grève générale : les textes se multiplient mais cela reste une abstraction. La CGT va hésiter pendant cinq années, tout en continuant les mouvements sociaux, même si pour certains, comme Maurice Dolléans, « les grèves partielles apparaissent comme une dispersion des efforts, un gaspillage des forces⁴ ». Un exemple criant de ces difficultés est la grève des cheminots d'octobre 1898. Elle est décrite par la CGT comme le premier pas vers la grève générale mais, les syndicats consultés se réfugient les uns après les autres dans l'attentisme ou dans l'opposition, quand ce n'est pas carrément dans l'isolement hautain. Mal conçue, mal préparée, abandonnée par ses chefs, elle est un échec retentissant. Absalon Lagailse « joua un piètre rôle, au point de déclarer aux policiers qui perquisitionnèrent à son domicile qu'il ne faisait plus partie du syndicat⁵ »... Accusé de « couardise impardonnable » par le syndicat, publiquement blâmé, il quitta, sans gloire, la scène militante. Mais le mouvement gréviste continue parce que l'opposition entre salariés et employeurs ne s'arrête pas.

« L'année 1900 est marquée par nombre de grèves, certaines sanglantes : en janvier, grèves de Saint-Étienne et du Doubs ; en février, grève de la Martinique, où neuf ouvriers sont tués, quatorze

blessés ; en juin, grève de Châlons-sur-Marne, où trois ouvriers sont tués, plusieurs blessés ; en novembre, grève de Calais – suivies, en 1901, de février à mai, par la grève de Montceau-les-Mines⁶. » Absalon Lagailse évincé, Fernand Pelloutier disparu en 1901, la fusion des deux organisations du mouvement syndical (la CGT et la Fédération des Bourses du travail) se concrétise au congrès de Montpellier de 1902 et donne sa configuration ultime au mouvement ouvrier. Le syndicalisme est confédéré et les grèves, quelles que soient leur ampleur et leur portée, se déroulent dorénavant dans ce cadre.

Ainsi, le syndicat des sabotiers de Bourg-en-Bresse (Ain), devant la baisse des salaires, engage une grève qui dure 77 jours, du 30 janvier au 5 avril 1905, et appelle à la solidarité. Ce sont des dizaines de structures syndicales qui répondent positivement, comme le Syndicat des travailleurs du port de La Rochelle ou la Chambre syndicale des ouvriers de la scierie de Hermes (Oise) : la grève est victorieuse⁷. Presque en même temps, un autre mouvement va marquer les esprits : les porcelainières de Limoges se mettent en grève contre le « droit de cuissage ». Malgré l'intervention de l'armée qui tire sur la foule et tue un manifestant, malgré le *lock-out* patronal⁸, la grève, accompagnée de manifestations, prend une tournure nationale avec l'intervention du président du Conseil Maurice Rouvier (qui, d'après Georges Clemenceau, confondait conseil d'administration et ministère). Satisfaction est obtenue le 24 avril après un mois de conflit.

Le débat sur la grève générale est devenu international ; d'abord, parce que celle-ci a marqué la première révolution russe. Pour la révolutionnaire allemande Rosa Luxemburg, « elle inaugure ainsi une époque nouvelle dans l'évolution du mouvement ouvrier », contre l'opportunisme et les fonctionnaires syndicaux. Enfin, parce

que la relation entre grève générale politique et revendicative devient un sujet à la fois d'accord et de controverse, y compris en France.

« 1906 est une année symbolique⁹ » : d'une part, la politique guesdiste qui consiste à subordonner le syndicat à un parti politique est définitivement battue au Congrès d'Amiens qui vote la Charte d'Amiens en octobre 1906, selon laquelle « la CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat... Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste. Il préconise la grève générale comme moyen d'action et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale¹⁰ ». Les ultra-réformistes comme Auguste Keufer, pour qui la grève est exceptionnelle et pour qui il vaut mieux agir pour des améliorations quotidiennes, sont également battus. Cette charte va cependant permettre une synthèse et rassembler le syndicalisme en France.

D'autre part, 1906 est un tournant dans la vie politique, avec l'arrivée du radical Georges Clemenceau au pouvoir, d'abord comme

ministre de l'Intérieur (il se définit comme « le premier flic de France ») puis comme président du Conseil. Les grèves sont fermement réprimées. En mars, une catastrophe due à une explosion de carbone a touché les mines de Courrières (Pas-de-Calais), entraînant la mort de plus de 1 000 mineurs. Très vite, la grève s'étend. Georges Clemenceau envoie 40 000 soldats. Dès avril, la grève se généralise dans le bâtiment, fer de lance des différents mouvements, puis suit dans le secteur du livre et de la métallurgie, autour de la question des 8 heures. *LEcho de Paris* titre : « Vers la révolution », les familles bourgeoises quittent la capitale... À la veille du 1^{er} mai, le gouvernement invoque un fantaisiste complot révolutionnaire. Plusieurs militants sont arrêtés de manière préventive, 45 000 soldats sont envoyés à Paris et toute manifestation est impossible (à Paris, la cavalerie quadrille la place de la République, c'est le fameux « carrousel »). Le mouvement s'essouffle peu à peu. « Échec », disent les réformistes ; « Victoire morale », dit Victor Griffuelhes, le secrétaire de la CGT. Il est vrai que l'on ne peut pas toujours mesurer une grève à son succès immédiat.

Georges Clemenceau est ainsi devenu le « briseur de grèves », selon Jacques Julliard, « Président du Conseil, il généralise la lutte contre le syndicalisme. Novembre 1906 : *lock-out* de Fougères, qui dure jusqu'en janvier 1907 (ouvriers de la chaussure). Mars 1907 : grève des dockers de Nantes, au cours de laquelle une collision se produit entre les grévistes et la troupe : un homme tué. Mars 1907 : grève des électriciens à Paris, plongeant la capitale dans une obscurité plus ou moins complète, le gouvernement assure le service à l'aide des soldats du génie. Au printemps de 1907, le gouvernement révoque facteurs, instituteurs, employés et petits fonctionnaires syndiqués¹¹. » En juillet 1907, deux grévistes sont tués par l'armée à Raon-l'Étape (Vosges) ; la même chose se produit lors de la grève de

Draveil et Villeneuve-Saint-Georges, le 2 mai 1908. Le conflit reprend le 2 juin à Vigneux, où à nouveau deux grévistes sont tués et plusieurs autres blessés : les gendarmes ont tiré dans la salle de réunion des ouvriers, ces derniers accompagnés de leurs femmes et enfants¹². Clemenceau ordonne aussi des arrestations au sommet de la CGT. Victor Griffuelhes ne peut assister au Congrès confédéral. Mais la répression n'est qu'un aspect de la politique gouvernementale qui procède aussi par l'infiltration d'agents ou par la corruption de syndicalistes prêts à la conciliation pour accéder aux responsabilités et par crainte de la répression.

Le syndicalisme entre alors dans une crise profonde. Une machination aboutit même à la démission de Victor Griffuelhes de son poste de secrétaire de la CGT en 1909. Incompétent, son successeur Louis Niel ne tient que quelques mois avant d'être remplacé par un syndicaliste révolutionnaire, Léon Jouhaux, qui proclame vite une « rectification de tir » du syndicat. Une autre cabale entraîne l'exclusion du combatif Alphonse Merrheim, responsable de la Fédération des métaux. Il y a bien « une crise de pensée chez les militants des syndicats », comme l'affirme Pierre Monatte, l'une de ces figures majeures. Les grèves deviennent routinières, mal préparées, mal dirigées, souvent appelées à tort « grève générale ». Ainsi, le 16 décembre 1912, la grève générale de la CGT contre la guerre, conçue comme une répétition générale du soulèvement en cas de conflit, est plus symbolique que réelle. Parmi les dirigeants, personne ou presque ne s'inquiète de la situation qui voit les « révolutionnaires » de façade se comporter comme des petits chefs au-dessus de la classe ouvrière. Rares sont ceux qui s'inquiètent de l'inefficacité ou la complaisance des responsables des organisations. Dans ce groupe, on peut mentionner le noyau de *La Vie ouvrière*, jeune revue syndicale : Pierre Monatte, Alphonse

Merrheim et Alfred Rosmer. Pierre Monatte, dans le numéro de novembre 1913, souligne : « La crise du syndicalisme est une crise du sommet, une crise d'en haut ; une crise qui a coupé la tête à l'arbre. » À la base, on ne faiblit pas. Les grèves sont omniprésentes, voire inattendues : en décembre 1911, les ouvriers du liège à Porto-Vecchio (Corse) en grève manifestent avec le drapeau rouge en chantant *L'Internationale*.

La guerre est devenue un véritable sujet de préoccupation. Le mouvement ouvrier déclare s'y opposer. La grève générale est brandie comme un talisman. Le 16 juillet 1914, le Congrès national du Parti socialiste réuni à Paris adopte une résolution déclarant comme singulièrement efficace « la grève ouvrière simultanément et internationalement organisée dans les pays intéressés ». Objectif tellement haut qu'il en devient irréalisable mais ces déclarations rassurent. À la veille de la guerre, en 1914, la CGT compte 300 000 partisans sur les 7 millions de salariés en France. Des effectifs qui ne sont pas comparables à ceux des autres pays. Il n'en est pas moins une force considérable.

Il faut relever l'inexistence du syndicalisme chrétien, la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens) qui n'apparaît qu'en 1919 contre la vague révolutionnaire d'après-guerre, prenant la suite de Pierre Biétry, opposé à la grève et partisan de la collaboration de classe.

La Première Guerre mondiale et le statu quo dans l'évolution des grèves en France

Après l'assassinat de Jean Jaurès, opposant à la guerre, le 31 juillet 1914, les dirigeants ouvriers se rallient à l'Union sacrée. Un manifeste commun (ce qui, en soi, est un événement) SFIO-CGT

critique, dès le 28 juillet, « la responsabilité historique » de l'Autriche-Hongrie et célèbre les dirigeants français qui veulent « sincèrement la paix ». Jules Guesde devient ministre comme deux autres dirigeants socialistes. À l'enterrement de Jaurès, Léon Jouhaux parle « au nom de ceux qui partent » au front, reste à l'arrière et se rallie à l'Union sacrée pour devenir commissaire du gouvernement. « Nous avons été impuissants et les uns et les autres », dira Pierre Monatte en 1919. C'est la crise du mouvement ouvrier qui a permis la guerre, ou plus exactement la politique officielle du mouvement ouvrier ne lui a pas permis de tenir bon pendant la crise chauvine.

Les grèves ne sont plus à l'ordre du jour, elles sont considérées comme contraires à l'effort de guerre. Les ouvriers sont remplacés dans les usines de guerre par des femmes (les « munitionnettes ») et pour ceux qui ne sont pas mobilisés, la menace de l'envoi au front est terrifiante. Surtout, le ralliement de la direction syndicale à la guerre démoralise. Et la guerre s'éternise...

Une grève spontanée des ouvrières du textile parisien, entamée le 12 mai 1917, obtient satisfaction. Elle s'étend : « La grève n'est pas générale mais "généralisée", fonctionnant par vagues ininterrompues d'inégale ampleur. Ainsi on compte 41 000 grévistes dans l'habillement, 7 000 dans le commerce, une cinquantaine dans le gaz et l'électricité et seulement 178 dans les Postes. Sur 197 grèves, 5 seulement sont à l'initiative des syndicats et dans 20 % des cas, peu d'hommes suivent le mouvement ; en effet, les ouvriers mobilisés dans les usines ont trop peur d'être envoyés sur le front s'ils osent contester quoi que ce soit. Le tournant a lieu le 29 mai où, pour la première fois, le mouvement déborde dans les usines de guerre. Les débrayages commencent à Billancourt, chez les fabricants d'avions et dans l'entreprise Renault qui produit obus, camions et chars d'assaut¹³. » Le gouvernement cède : l'exemple de la Révolution russe

est trop inquiétant. La CGT constate un regain d'adhésions. 1918 continue sur la même lancée que 1917 : des grèves spontanées qui aboutissent à la signature d'accords, un gonflement des effectifs syndicaux.

Évidemment, le mouvement gréviste est inséparable du contexte général : ralliement des dirigeants à l'Union sacrée (SFIO, CGT et anarchistes), ambiance de guerre et donc suppression des libertés fondamentales, scission entre partisans et opposants à l'Union sacrée (les premiers traitant les seconds de « boches », par exemple), regards tournés vers la Révolution russe. Les frères d'hier du mouvement ouvrier sont devenus des « frères ennemis » selon Édouard Dolléans. La dialectique grève/révolution est désormais la préoccupation de tous, opposants comme partisans. Après le triomphe de la Révolution en Russie, la grève frappe en Allemagne, en Autriche, en Hongrie. La grève générale paralyse même la Suisse. Ce sont des années paroxystiques.

Les grèves des années 1920

La pointe avancée du mouvement, comme souvent, est la métallurgie parisienne et son combatif syndicat (le Comité d'entente). En 1919, le gouvernement lâche du lest : la loi sur les conventions collectives de branches, celle des 8 heures par jour et celle des 6 jours par semaine, est adoptée. La Fédération des métaux CGT signe un accord avec le patronat, en deçà des demandes parisiennes, notamment en termes de salaires. L'isolement du Comité d'entente parisien se met en place. La grève, s'appuyant sur le succès des manifestations du 1^{er} mai, éclate : environ 150 000 grévistes se déclarent le 2 juin, rejoints par les salariés des transports en commun. « Les questions posées intéressant le prolétariat tout entier, ce n'est

donc pas aux métallurgistes parisiens, mais à la CGT à parler et à agir », affirme le 11 juin Marcel Vergeat, syndicaliste parisien. Les unes après les autres, les directions des Fédérations refusent l'appel à la grève générale. Isolés, les Métaux parisiens appellent à la reprise le 28 juin. C'est un échec. Plus grave, la direction confédérale, à laquelle s'est ralliée Merrheim, ancien opposant, envisage une grève générale contre l'intervention militaire en Russie (entre autres) mais ne précise ni les revendications ni les modalités de la grève qu'elle annule finalement le 20 juillet. Pierre Monatte, avec une cruelle lucidité, écrit le 23 juillet aux dirigeants : « Votre fameux plan consistait, sans nul doute, à refuser l'action quand elle était possible et à paraître la rechercher quand elle ne l'était plus, afin de pouvoir nous dire : Vous voyez bien qu'il n'y avait rien à faire, que les masses n'étaient pas prêtes. » Retenons cette phrase qui pourra être utilisée plus d'une fois.

Lors du congrès fédéral CGT des 22-24 avril 1920, la nouvelle majorité fait voter la grève générale pour la nationalisation à compter du 1^{er} mai 1920. Avec un tel objectif (une décision gouvernementale opposée aux orientations du gouvernement !), mal engagée, elle se termine le 28 mai par un échec cruel et la révocation de 18 000 agents.

La scission de la CGT voulue par Léon Jouhaux n'est qu'une suite de la politique de l'Union sacrée. La CGT Unitaire (minoritaire et combative), exclue, ne peut plus peser sur la masse des syndiqués. Le syndicalisme révolutionnaire a vécu ; nombre de militants se dirigent vers la politique qu'ils croient être celle de la Révolution russe, le bolchevisme. Gaston Monmousseau et Benoît Frachon notamment deviennent assez vite des responsables du jeune PCF qui va se « bolcheviser » rapidement et chasser les révolutionnaires comme Pierre Monatte.

Les grèves locales sont dures. Celle du Havre, des métallos entre autres, qui se poursuit de juin à octobre 1922, reste isolée. Celle des sardinières de Douarnenez (novembre 1924-janvier 1925) est un succès malgré les gendarmes et les briseurs de grève. Elle aura des prolongements dans d'autres ports de Bretagne. Mais, parfois, on frise l'aventure ou la grève politique, comme le 12 octobre 1925 contre la politique coloniale ou la journée internationale contre la guerre impérialiste du 1^{er} août 1929 qui devait, suivant Maurice Thorez, jeune dirigeant du PCF, réaliser « la grève politique de masse [...] pour préparer le prolétariat à l'étape qui ne pourra être que la lutte directe pour le pouvoir et qui nécessitera l'insurrection armée¹⁴ ».

Le contexte social et politique français (pour ne pas parler de l'international) est placé sous le signe de la brutalité. Les gardes mobiles chargent à cheval les manifestants, sabre au clair. On tue grévistes ou manifestants. Les ligues d'extrême droite se développent. Le patron est « de droit divin », la misère règne. Les grèves n'en sont que plus désespérées et violentes comme la grève générale du textile à Roubaix-Tourcoing (Nord) en 1931, déclenchée à cause d'une diminution de salaires, ou la grève générale de Strasbourg d'août 1933. Il n'est pas nécessaire de rappeler la prise du pouvoir par Hitler en 1933 ni la tentative de coup de force de l'extrême droite le 6 février 1934 en France, qui entraîne, en réaction, la grève générale du 12 février qui, pour la première fois, unit « réformistes » et « révolutionnaires ».

L'explosion de juin 1936

Des grèves sporadiques (août 1935, arsenaux de Brest et de Toulon) annoncent en quelque sorte l'explosion de juin 1936, cette

grève générale surgit entre les deux tours des élections législatives qui amènent le Front populaire au pouvoir.

Le 11 mai 1936, une grève éclate à l'usine Bréguet du Havre : 600 ouvriers occupent les bâtiments. Le 13 mai, c'est au tour des travailleurs de Latécoère, à Toulouse. Puis le 14 mai, celui des usines Bloch, à Courbevoie. Le mouvement fait tache d'huile et les grèves avec occupation se multiplient dans la métallurgie de la région parisienne. À partir du 2 juin, le mouvement de grève gagne l'ensemble du pays avec plus de 2,5 millions de travailleurs. Les corporations peu mobilisées habituellement entrent également en grève (les ouvriers agricoles, les employés des grands magasins, et même les garçons de café). La grève générale est exceptionnelle : 12 000 grèves, 9 000 usines occupées. L'occupation des usines se fait dans une ambiance de fête, avec bal et accordéon. Les ouvriers veillent sur les machines et, en quelque sorte, inversent les rapports de propriété, au grand dam des employeurs. Encore une fois, c'est Pierre Monatte qu'il faut citer : « L'esclavage dans l'usine moderne, la souffrance accumulée pendant des années, tout ce que le patronat avait réussi à imposer depuis la défaite ouvrière de 1919-1920, sur laquelle était venue s'appesantir la rationalisation, puis la crise économique, voilà la cause profonde, la cause essentielle des dernières grèves. » Un autre témoignage essentiel est celui de la philosophe Simone Weil : « Indépendamment des revendications, cette grève est en elle-même une joie. Une joie pure. Une joie sans mélange. Oui, une joie. » Elle ajoute : « Bien sûr, cette vie si dure recommencera dans quelques jours. Mais on n'y pense pas, on est comme des soldats en permission pendant la guerre. »

Le 3 juin, le socialiste Roger Salengro, futur ministre de l'Intérieur, déclare à l'Assemblée : « Que ceux qui ont pour mission de guider les

organisations ouvrières fassent leur devoir. Qu'ils s'empressent de mettre un terme à cette agitation injustifiée. Pour ma part, mon choix est fait entre l'ordre et l'anarchie. » On connaît la déclaration de Maurice Thorez, le 11 juin : « Il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction a été obtenue. » De fait, les avancées sociales sont considérables, à la hauteur de l'effroi patronal. Sous l'égide du gouvernement socialiste Blum, les accords Matignon prévoient l'instauration de délégués du personnel, la création de conventions collectives, l'adoption de la semaine de 40 heures et de 15 jours de congés payés. En revanche, l'importante hausse des salaires sera vite compensée par la hausse des prix. La grève générale de juin 1936 laisse son empreinte dans la conscience du mouvement ouvrier. Les effectifs de la CGT, réunifiée en mars, explosent et l'essentiel des cadres ouvriers se dirige vers le PCF qui apparaît comme le parti le plus résolu et le plus dynamique.

Très vite, le patronat contre-attaque : il cherche à reprendre ce qu'il a momentanément laissé. La passivité du gouvernement de Front populaire n'arrange rien. Les grèves de 1937 ne sont pas toujours victorieuses. Une grève générale touche les services publics les 28 et 29 décembre 1937 mais les dirigeants, tant politiques que syndicaux, freinent systématiquement toute possible extension de la lutte ouvrière : en décembre, quand l'usine Goodrich de Colombes, en grève, est menacée par les gendarmes mobiles et que les ouvriers des usines voisines ont débrayé, ces derniers reçoivent la consigne de reprendre le travail. La coalition de Front populaire se disloque et Paul Reynaud, ministre des Finances, au motif du redressement économique du pays, remet en cause les acquis de 1936, à commencer par la semaine de 40 heures. La direction de la CGT attend dix-huit jours après la publication des décrets-lois pour lancer l'appel à la grève générale. Le *lock-out* est mis en place pour près de

400 000 salariés. L'armée est présente, ce qui ne surprend personne tant le Front populaire n'a cessé de clamer l'importance du respect de la légalité. Le ressort est brisé, la répression est sévère : 500 condamnations à des peines de prison (jusqu'à dix-huit ans de réclusion), sanction de fonctionnaires et d'agents de services publics, licenciements massifs de délégués ouvriers.



© AFP

Pendant les grèves de 1936, des ouvriers qui occupent leur usine reçoivent du ravitaillement par des camarades.

La guerre, encore : un frein à l'action collective

Mais, à nouveau, la guerre devient la principale préoccupation. Le pacte germano-soviétique entraîne une nouvelle scission de la CGT mais, en réalité, les rapports de force entre « unitaires » et « confédérés » se sont inversés depuis juin 1936. La guerre, la débâcle de juin 1940, l'Occupation, excluent toute grève. Il n'y a plus de

prolétariat mais une foule d'individus atomisés. Les syndicats vont peu à peu se reconstituer malgré l'adhésion de certains responsables au régime vichyste (Belin de la CGT, Gitton de la CGTU et du PCF). Le pillage de l'économie nationale par les nazis aggrave l'exploitation. Du 26 mai au 10 juin 1941, la grève des mineurs du Nord constitue un acte de résistance massive. Elle est violemment réprimée (exécution, arrestations, déportations). Des grèves éclatent cependant, comme celle du 13 octobre 1942, à Oullins (Rhône) quand 3 000 ouvriers et ouvrières débrayent contre la réquisition de leurs camarades, désignés pour aller travailler en Allemagne. Inutile de commenter le danger.

Dans la clandestinité, la CGT se réunifie à nouveau avec les accords du Perreux (1943). Avec le tournant de la guerre à Stalingrad puis le débarquement de juin 1944, la grève devient un instrument de la résistance contre le nazisme et c'est tout naturellement que l'appel à la grève générale est lancé par la CGT à partir du 10 août 1944, d'abord pour les cheminots, puis pour l'ensemble de la classe ouvrière dans le cadre de la Libération, notamment de Paris. La grève (et les occupations d'usines) est un facteur d'ordre devant l'effondrement du régime vichyste auquel le patronat avait lié son sort. La Libération en 1944 aboutit à des avancées sociales considérables – Sécurité sociale, nationalisations, etc. – que nous connaissons. C'est une véritable révolution. Un grand nombre de grèves ont eu lieu depuis 1944-1947 pour le maintien de ce qu'il est habituel d'appeler « acquis ».

Libération et scission syndicale

À la fin de la guerre, les sacrifices qui durent depuis six ans sont lourds et les grèves se profilent à l'horizon. Elles se heurtent au

gouvernement tripartite (MRP-SFIO-PCF, pendant un temps sous la présidence de De Gaulle) qui, à son niveau, reproduit le partage du monde et l'ordre international établi à la conférence de Yalta. Il faut éviter une situation qui échapperait aux Grands, comme se qualifient les pays vainqueurs. Tous les moyens sont bons, comme la calomnie, tel Gaston Monmousseau affirmant « la grève est l'arme des trusts¹⁵ ». En janvier 1946 débute la grève de la presse contre le blocage des salaires et Thorez s'emporte au Conseil des ministres : « Ce sont des anarchistes qui se sont déshonorés pendant la guerre ! Jamais je n'ai entendu parler d'un ouvrier du livre qui ait refusé d'imprimer le *Pariser Zeitung*. » En même temps, le droit de grève est inscrit dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. En 1945, la CGT unifiée compte 3 800 000 adhérents, soit un effectif équivalent à celui de 1937. Frachon et Jouhaux sont tous deux secrétaires généraux mais l'influence numérique des ex-confédérés a nettement diminué. Ce n'est pas un petit paradoxe : rarement un syndicat n'aura été aussi fort et c'est pourtant malgré lui que les grèves éclatent, comme celle des postiers en août 1946. La plus importante et la plus significative fut la grève de Renault, entamée dans les derniers jours d'avril 1947, sous l'impulsion de militants trotskystes, qui se généralise dans les premiers jours de mai. Les ministres du PCF quittent le gouvernement. Pour des milliers de militants et responsables CGT, c'est une libération : la lutte de classe reprend ses droits.

Les grèves de l'automne 1947 sont en quelque sorte le décor de la scission. Car « les grèves de 1947 n'ont pas engendré la scission, mais révélé une divergence fondamentale dans des conceptions différentes du syndicalisme¹⁶ ». Si elles sont violentes, elles ne sont pas insurrectionnelles, contrairement à ce qui a été dit. La grève débute à Marseille le 12 novembre 1947. Puis les mineurs du Nord et du Pas-

de-Calais entrent à leur tour dans le mouvement. La grève s'étend à plusieurs autres régions industrielles. Déclenchée souvent sous forme volontariste, la grève se développe et regroupe, cependant, au début décembre, plusieurs millions de participants. Le 27 novembre, les 18 fédérations à direction « unitaire », renforcées par les Fédérations de l'éclairage et de l'habillement, se constituent en Comité central national de grève (CNG) sous la direction de Frachon. Le droit de grève est remis en cause par le gouvernement. Le Bureau confédéral de la CGT, pourtant divisé sur la question des grèves, condamne unanimement les mesures gouvernementales et déclare que ce projet de loi porte atteinte aux libertés syndicales inscrites dans la Constitution. L'effritement des grèves, inégalement suivies, est rapidement visible. Le 5 décembre, une délégation de la CGT conduite par Jouhaux et Frachon demande au président de la République d'intervenir. Deux jours plus tard, la CGT entre en négociations avec Daniel Mayer, socialiste, ministre quasi inamovible du Travail. Sur des aspects importants, majoritaires et minoritaires sont d'accord (démarches communes, condamnations des lois anti-grève, revendications, négociations). Mais Léon Jouhaux annonce à Vincent Auriol la fin de la grève. Frachon saute sur l'occasion pour faire porter l'échec de la grève aux minoritaires avant, le 9 décembre, de faire donner par le Comité national de grève le mot d'ordre de « repli général ». On peut rejeter « l'idée longtemps répandue selon laquelle le PCF aurait voulu prendre le pouvoir à la faveur de ce mouvement social. Tout au contraire, cette perspective était pour lui secondaire car son orientation était guidée principalement par la notion de la défense du "socialisme dans un seul pays", en d'autres termes de l'Union soviétique. En revanche, la conquête du pouvoir en France n'était pas sa priorité¹⁷ ».

La CGT sort affaiblie de cette situation, et pas seulement à cause de la scission de Force ouvrière qui intervient le 17 décembre. Qu'en est-il des autres organisations, plus secondaires ? La CNT (anarchiste) est marginale. La CFTC se réfère aux « principes traditionnels du syndicalisme chrétien » malgré une minorité qui veut faire de la CFTC un syndicat non confessionnel. Lors de la scission, la FEN (enseignants) a refusé de choisir entre les deux confédérations et s'autonomise.

Une autre grève, plus dramatique, intervient du 4 octobre au 29 novembre 1948 et concerne les mineurs, présentés hier comme les héros de la Résistance et de la reconstruction du pays. Une fois de plus, c'est une baisse des salaires qui met le feu aux poudres. La grève est violente, le ministre socialiste Jules Moch envoie les chars sur le carreau des mines, fait tirer à balles réelles. Il y a plusieurs morts. La CGT n'appelle jamais à la grève générale pour soutenir les mineurs. Cette grève, comme d'autres, est l'expression de la volonté ouvrière de ne pas avoir fait les efforts de la Résistance et de la reconstruction pour rien. La direction du PCF va canaliser et cadrer le mouvement : il ne s'agit pas de prendre le pouvoir mais de faire pression sur le(s) gouvernement(s). Nous sommes en pleine guerre froide. Cela ne peut que conduire à la répression : un rapport de Frachon au Comité confédéral national de la CGT d'octobre 1950 évoque « pour la seule grève des mineurs, 2 500 grévistes poursuivis, 844 condamnés à 150 années de prison et à 168 386 francs d'amende ».

La IV^e République et le rôle désormais prépondérant des syndicats

C'est également pendant la IV^e République que l'on enregistre les premières grèves significatives de la fonction publique¹⁸. Dans les

corporations habituelles du syndicalisme (métallurgie, bâtiment), les grèves prennent parfois un tour héroïque ou exalté. Plus d'une fois, les forces de l'ordre reculent devant les boulons et les projectiles. Mais nous sommes dans le contexte international de la guerre froide et les rivalités entre syndicats (FO et CGT, essentiellement) sont exacerbées et entretenues.

« En 1949, un ouvrier qualifié célibataire travaillant à Paris n'a retrouvé que 50 % de son pouvoir d'achat de 1938¹⁹. » Le 25 novembre 1949 a lieu une grève interprofessionnelle lancée par FO à laquelle se joignent la CGT et la FEN pour la libération des salaires et la défense des conventions collectives nationales. Un succès incontestable, « une grève totale », dit Robert Bothereau de FO, qui aboutit à la loi du 11 février 1950. La convention collective peut désormais mentionner des dispositions plus favorables aux travailleurs que celles des lois et règlements en vigueur : le rapport de force peut donc s'exercer librement au sein même des entreprises. Les accords de salaire dans les différentes branches d'activité ne dépendent plus de l'agrément ministériel pour être appliqués. Par ailleurs, la convention collective ne peut être négociée que par les organisations syndicales et elle s'applique à tous les salariés. Le rôle fondamental des syndicats est ainsi mis en valeur. Enfin, cette loi met en place le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et le blocage des salaires (qui existe depuis le début de la guerre) est supprimé. Cette loi sera néanmoins revue en 1970 et, surtout suspendue en 1982 sous la présidence de François Mitterrand.

Dans les années 1950, « le Parti communiste privilégie le combat pour la défense de la paix. Cette priorité le pousse à infléchir la nature des grèves lancées par ses cadres militants au sein de la CGT. Elle contribue à lancer ses membres actifs dans des confrontations tendues avec les forces de l'ordre²⁰ » mais cette stratégie amène

nécessairement à des tensions entre les deux organisations, voire entre Victor Thorez et ses proches, d'une part ; Benoît Frachon et les siens, d'autre part. Il faut l'habileté (et elle est grande) de Benoît Frachon pour que la CGT ne sorte pas trop de son rôle. Et quand elle le fera, ce sera toujours à ses dépens : la manifestation violente contre le général américain Ridgway le 28 mai 1952 aboutit à l'arrestation de Jacques Duclos²¹. Improvisée dans l'urgence pour riposter à l'arrestation de Jacques Duclos, la journée nationale d'action du 4 juin 1952 se solde par un « échec cuisant », selon Jean-Claude Lahaxe.

Très souvent, les grèves sont liées aux faibles salaires et au coût élevé de la vie. Il est donc inapproprié de présenter la IV^e République comme une période marquée par la paix sociale et la prospérité des Trente Glorieuses. On peut citer par exemple l'obtention d'une troisième semaine de congés payés, qui vient de la victoire des grévistes en Loire-Inférieure (22 % d'augmentation de salaires). « Cette victoire ne peut qu'encourager les travailleurs d'autres entreprises à entrer en lutte²². » À Renault du 8 au 15 septembre 1953, de nombreux débrayages sont organisés et un accord est signé le 15 septembre en faveur de cette même troisième semaine. À noter que le syndicat CGT refuse de signer et que Frachon, intelligemment, le convainc de le faire.

Les années de Gaulle et la radicalisation du mouvement

À partir de 1958, les choses évoluent. La guerre d'Algérie est devenue la priorité et l'arrivée au pouvoir de De Gaulle, sans opposition ou presque (seule la FEN a appelé à la grève générale), est une défaite sans combat. C'est contre les partisans de l'Algérie française que plusieurs appels à la grève sont lancés. Le front

revendicatif est calme, comme anesthésié. Le journal *L'Usine nouvelle* écrit : « On a pu constater que, depuis le début de cette année, les grèves au sens constitutionnel ou jurisprudentiel du terme ont été rares. Selon les directives de la CGT, l'action se limite au plan de l'entreprise et, de préférence, par des grèves perlées, des grèves tournantes, des grèves-bouchons, des débrayages. » (21 avril 1960). Dans une allocution radiotélévisée, le 29 décembre 1961, le président de la République déclare même : « La grève paraît inutile, voire anachronique. »

Décidée par l'intersyndicale CGT-CFTC-FO, pour demander une hausse des salaires, la grève générale des mineurs débute le 1^{er} mars 1963. Le pouvoir politique répond alors par un décret de réquisition des mineurs, signé le 2 mars 1963 par le président de la République. Ce dernier s'estime puissant du fait de la victoire de sa politique algérienne et par ses résultats électoraux, y compris chez les mineurs de Lorraine. Les mineurs refusent d'obéir à la réquisition et la grève dure du 1^{er} mars au 4 avril 1963. Elle est particulièrement solide et s'appuie sur une intense solidarité de tout le prolétariat : les dockers refusent par exemple de décharger du charbon étranger et plus de 20 000 enfants de mineurs sont accueillis dans des familles ou des municipalités ouvrières. Le gouvernement doit céder. La classe ouvrière a reconstitué son potentiel sur un plan national.

La donne syndicale (donc gréviste) change : en 1964, la CFTC abandonne son sigle chrétien et devient CFDT et cherche à apparaître comme le syndicat le plus radical. À partir de 1966, les approches politiques d'union de la gauche se voient doublées sur le terrain syndical par un accord CGT-CFDT. Pendant ce temps, le régime gaulliste et le patronat avancent à marche forcée dans la modernisation et la restructuration d'un capitalisme français vieillot. Dans le secteur public, une politique des revenus est mise en place

avec des « contrats de progrès » pour une durée limitée, la grève étant interdite pendant la période du contrat. Les journées de grève interprofessionnelles sont sans lendemain : ainsi, en 1964, deux grèves de vingt-quatre heures sont organisées, l'une le 18 mars, l'autre le 11 décembre. Les grèves locales, même dures, sont isolées. Au mois de mai 1967, le gouvernement demande les pouvoirs spéciaux pour des ordonnances contre la gestion de la Sécurité sociale par les organisations syndicales. CGT, CFDT, FO et FEN organisent le 17 mai une grève de vingt-quatre heures, en même temps que le dépôt d'une motion de censure de la gauche contre le gouvernement. La gauche étant minoritaire au Parlement, les ordonnances sont adoptées le 27 août et la grève a été mise à la remorque d'une opération parlementaire.

Les grèves se radicalisent. Le 26 octobre 1967, au Mans, des centaines de jeunes travailleurs affrontent les CRS pendant des heures. Le 23 janvier 1968, à Caen, alors qu'une grève d'une heure est organisée à la SAVIEM (actuelle Renault VI) pour l'obtention d'une augmentation de salaire, la base impose l'occupation de l'usine. La grève se généralise dans la métallurgie locale et la jeunesse ouvrière se heurte violemment aux forces de l'ordre. Le 30 janvier, on compte 15 000 grévistes.

Mai 68 et après ?

La colère ouvrière, retenue depuis longtemps, ne demande qu'à exploser. La sauvage répression du mouvement étudiant, notamment lors de la nuit du 10 au 11 mai 1968, conduit les confédérations à un appel à la grève générale pour le 13 mai. Celle-ci est massive, historique : le 14 mai, la plus grande grève générale de l'histoire commence.

La première usine concernée est Sud-Aviation de Bouguenais (Loire-Atlantique) sous l'impulsion du trotskyste Yvon Rocton (FO). Si cette grève est préparée de longue date, dans les autres entreprises, elle est spontanée et, bien souvent, en dehors des consignes syndicales. À Renault Cléon, le lendemain, 15 mai, le refus de la direction de recevoir les délégués du personnel provoque colère, débrayage, et occupation de l'usine. D'une manière ou d'une autre, c'est le même scénario qui se déroule, surmontant les réticences de nombreux responsables syndicaux, surtout ceux de la CGT. La grève se généralise très vite et atteint, le 25 mai, les 10 millions de grévistes.



© Marc Garanger / Aurimages via AFP
25 mai 1968, à Paris : les manifestants débouchent de la rue Racine sur le boulevard Saint-Michel.

Les assemblées générales sont relativement rares au début tout comme les comités de grève interprofessionnels (sauf dans la région nantaise où un véritable contre-pouvoir s'opère). Le pays est bloqué

mais, à la différence de 1936, on enregistre de nombreuses manifestations dans lesquelles les étudiants sont actifs. La grève est générale, sans mot d'ordre syndical national, mais n'est pas centralisée. Le pouvoir est désarçonné pendant un long moment : le Premier ministre Pompidou recule devant l'agitation étudiante, de Gaulle ne prend pas la mesure de l'événement, tout comme les partis d'opposition.

Un mot d'ordre, à la fois vague et clair, domine tous les autres : « Dix ans ça suffit ! » Un hiatus se fait jour entre la volonté, certes confuse, des grévistes et celle des états-majors se limitant à trouver des revendications « économiques » sur lesquelles une discussion avec le pouvoir pourrait avoir lieu. C'est logique : s'il s'agit de revendications économiques (la question du retrait des ordonnances contre la Sécurité sociale, mot d'ordre qui avait préparé la grève, est mise de côté), la centralisation politique de la grève n'est pas nécessaire. Le PCF, en raison de « la coexistence pacifique », ne veut pas déstabiliser le régime gaulliste (le slogan « Gouvernement populaire » apparaît seulement fin mai quand les négociations – au début, loin du grand public – avec les syndicats ont commencé). Le 25 mai, les négociations s'ouvrent et en quarante-huit heures tout est réglé : augmentation de 10 % des salaires, revalorisation de 35 % du SMIG, reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. Ce sont les Accords de Grenelle, rendus officiels à 7 heures du matin.

Les deux dirigeants de la CGT, Benoît Frachon et Georges Séguy, vont à l'usine de Renault-Billancourt, devant les ouvriers réunis en meeting qui viennent de voter la poursuite de la grève. Ils présentent les accords et un cri monte vers la « passerelle » (sorte de tribune à 10 mètres du sol) : « Ne signez pas ! », qui va devenir un cri de grève et un slogan souvent répété ensuite. Une ombre est tombée entre les dirigeants et « leur » base. La grève continue.

Grève politique (comment une grève de 10 millions de travailleurs pourrait-elle ne pas l'être ?), elle a été privée de perspective politique, même incertaine. De Gaulle dissout l'Assemblée ; en déplaçant le problème sur le terrain électoral et sans adversaires résolus contre lui, il est certain de vaincre. On peut rappeler le fameux slogan « Élections pièges à cons ». La reprise du travail s'opère lentement. La lutte continue, mi-juin, aux usines Renault à Flins et Peugeot à Sochaux où deux ouvriers sont tués dans les affrontements avec la police. Mais il faut laisser la place aux élections, pouvoir et opposition en sont d'accord. Bien des grévistes se sentent trahis. La littérature va escamoter la grève générale au profit de l'agitation des étudiants parisiens. « Il est mensonger de vouloir aujourd'hui repeindre Mai 68 en une "révolution des mœurs" jouisseuse et consumériste. De bout en bout, Mai 68 fut un mouvement *social*²³. »

Même si une cassure est apparue, le PCF est encore, grâce à son influence dans la CGT, le parti le plus influent, et de loin, dans la classe ouvrière. S'appuyant en premier lieu sur une couche de dirigeants qui communiquent les décisions à des responsables qui, à leur tour, encadrent les militants et les sympathisants, il fonctionne en cercles plus ou moins concentriques organisés par le centre et subordonnés à lui. C'est un appareil, dans tous les sens du terme. La loyauté de ses membres n'est pas seulement une loyauté de discipline, ils entendent défendre leur conception du socialisme qui a déjà triomphé sur une partie du globe et qu'il faut protéger. C'est une loyauté de militants, courageux et dévoués, ayant acquis l'estime de leurs collègues par une activité incessante, y compris pendant les grèves.

Mai 68 marque définitivement l'histoire des grèves en France (et à l'international). Tout le monde va vivre dans son souvenir, avec peur

pour les uns, avec ferveur pour les autres. Toutes les grèves, catégorielles, professionnelles, locales ou autres, posent la question, d'une manière ou d'une autre : est-ce que cela recommence ? Cette grève peut-elle « déborder » ? Une certaine division du travail s'instaure même entre les syndicats : la confédération CFDT conteste, la confédération CGT proteste et la confédération FO signe les accords au nom du « grain à moudre » (formule d'André Bergeron). Nous sommes encore dans une époque de croissance ; des augmentations de salaire ou des améliorations de conditions de travail sont possibles. Le choc pétrolier révélateur de la crise économique en profondeur ne va affecter l'économie que plus tard. D'où un mélange de revendications économiques (grèves dans la métallurgie « travail égal, salaire égal » à partir de 1969, grèves à la SNCF en 1971, par exemple), de refus de réorganisation, de licenciements ou de fermetures (chemin de fer en Corse en janvier 1972), de grèves « culturelles » (grèves contre les petits chefs), de tentatives de poussée vers la grève générale à partir d'un secteur ou d'une entreprise en grève (octobre-novembre 1974 : grève générale à la Poste et aux Télécommunications), de grèves « exemplaires » censées montrer la voie au reste de la classe ouvrière (Joint français au printemps 1972) et de classiques journées d'action interprofessionnelles. Les grèves peuvent être longues (66 jours aux Allocations familiales de la région parisienne en 1978). Mais la tonalité générale est celle d'un front social particulièrement agité, parfois même confus : certains (les « gauchistes » des « comités d'action » mi-syndicaux, mi-politiques) confondent directions syndicales et syndicats et s'en prennent à la « CGT-K » ou à « FO jaunes », par exemple. Les grèves lycéennes ou étudiantes (loi Debré en 1973, printemps 1976 : grève étudiante contre la réforme du

second cycle) essaient, parfois confusément, de se joindre au mouvement ouvrier.

Le problème de la perspective politique qui a manqué en mai-juin 1968 est posé, plus ou moins bien, mais il est réel. Au tournant de la décennie, cette question est d'autant plus cruciale avec l'entrée nette dans la crise économique, l'accroissement du chômage, le début de la désindustrialisation... Cependant, une grève fait exception : à l'usine de montres Lip de Besançon en 1973, les ouvriers et ouvrières menacés de licenciement se mettent en grève, occupent l'usine et lancent la production à leur propre compte : « On fabrique, on vend, on se paie. » L'usine est évacuée manu militari le 15 août 1973 et un patron de « gauche » est nommé en janvier 1974, sur les conseils de Michel Rocard (socialiste autogestionnaire). « Les ouvriers s'organisent en coopérative de production et... sont contraints de licencier la moitié des leurs avant de fermer définitivement²⁴. »

Depuis les élections présidentielles de 1974 et les législatives de 1978, la possibilité d'une victoire de la gauche aux élections se profile. Mais l'attitude du PCF permet un « Yalta intérieur » : toute contestation est malvenue (injonction aux enseignants du supérieur de ne pas rejoindre la grève étudiante en 1976, par exemple). L'espoir des mouvements grévistes se tourne vers les victoires électorales. Cette aspiration s'accélère avec l'approche des élections présidentielles de 1981. Les grèves sont, en quelque sorte, enchâssées dans ce calendrier. C'est le cas avec les grandes grèves dans la sidérurgie et la métallurgie suite au plan de restructuration décidé par le gouvernement. Des affrontements violents ont lieu, notamment à Longwy et à Paris, le 23 mars 1979 où le service d'ordre de la CGT démasque des policiers déguisés en « casseurs ». Phénomène unique que ces provocateurs policiers ? Le doute est permis. Le candidat socialiste François Mitterrand se déplace en Lorraine pour soutenir

les métallos. C'est encore le cas avec la grève des instituteurs parisiens au printemps 1980.

La gauche et la crise, ensemble ou séparément

Le 10 mai 1981, pour la première fois, un président socialiste est élu, avec, dans la foulée, une majorité absolue de députés, accompagnés de 44 députés communistes. Le moment est historique, et dépasse de loin 1936. Tous les espoirs sont permis, peut-être à tort. Sans le savoir, le mouvement ouvrier, et avec lui les grèves, est entré dans une nouvelle ère. Le chômage de masse est présent, c'est la fin des Trente Glorieuses. La modernisation en profondeur du capitalisme (et pas seulement français) est une nécessité.

La direction de la CGT, non sans réticences ni tensions, suit celle du PCF qui est au gouvernement jusqu'en 1984 puis s'aligne sur le gouvernement Mitterrand. André Henry passe directement du secrétariat général de la FEN au gouvernement. La CFDT est engagée dans une politique de « recentrage » depuis 1978, qui cache mal une forme de collaboration de classes, due à son héritage clérical. FO cherche à maintenir une pratique contractuelle mais avec quels interlocuteurs ? La rhétorique est simple : « s'opposer à un gouvernement de gauche, c'est faire le jeu de l'extrême droite » (dès lors, d'une manière ou d'une autre, cette idée va parasiter tout débat sur les grèves). Des grèves victorieuses ont lieu en décembre 1982 quand François Mitterrand se prononce pour les 39 heures payées 40. Avec le « tournant de la rigueur », c'est la paralysie du mouvement syndical : le Premier ministre Pierre Mauroy « ouvre » le Congrès de la CGT en 1982. S'il y a une combativité émoussée, comme on peut le lire, à qui la faute ? Dans un tel contexte, les grèves spontanées sont rares. Elles sont d'autant plus remarquables.

Plusieurs grèves vont ainsi se succéder dans certaines usines automobiles de la région parisienne (Talbot, PSA) contre les licenciements. En juillet 1983, le groupe Peugeot-Talbot annonce 2 900 licenciements. L'usine de Poissy est touchée par une grève massive. Or le gouvernement valide 1 905 licenciements ; la grève continue malgré des commandos pro-patronaux. Surtout, une attaque brutale vient de ministres socialistes. Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, parle « d'intégristes, de chiites » pour désigner les grévistes ; selon Auroux, le ministre du Travail, des ouvriers prêtent serment sur le Coran ; Mauroy parle de « grève des ayatollahs ». Comment résister dans de telles conditions ?

En octobre 1983, contre la fermeture de l'usine de roulements à billes SKF d'Ivry (Val-de-Marne) et 600 licenciements, commence une grève avec occupation qui va durer jusqu'au 28 mai 1985. C'est un exutoire et un alibi à la présence puis au soutien du PCF au gouvernement Mitterrand. D'ailleurs, c'est ce gouvernement PS et PCF qui organise le démantèlement de la sidérurgie, notamment en Lorraine. Le mouvement gréviste est utilisé comme une force d'appui par les dirigeants, d'abord politiques, actifs quand la droite est au pouvoir, en sommeil quand la gauche gouverne. Mais la soumission des responsables des confédérations aux stratégies politiques influe sur les grèves et affaiblit les syndicats. Lors des mouvements, notamment des infirmières fin 1988, apparaissent des « coordinations » dont l'objectif avoué est de secouer « le carcan syndical ». Loin d'être un élément d'unité, cela contribue à l'éparpillement et à l'impasse. La crise de la FEN puis son explosion en 1992 n'arrangent pas l'image syndicale. Et c'est dans ce contexte, fait également d'une précarisation accrue du salariat, que la Confédération Force ouvrière, sur une orientation offensive (mais non unanime), élit Marc Blondel comme responsable (1989).

Les grèves sont moins nombreuses, mais plus longues, liées à la défense de l'emploi, comme en 1993. Celle de 1995 va créer un choc. Devant les menaces contre la Sécurité sociale, Marc Blondel déclare : « La défense de la Sécurité sociale mérite une grève générale interprofessionnelle. Nous y sommes prêts si nécessaire. » Jacques Barrot, alors ministre du Travail, répond, le 10 octobre : « La grève est une sorte d'échec. » Le 15 novembre 1995, Alain Juppé, Premier ministre, annonce à l'Assemblée nationale un plan qui prévoit notamment un allongement de la durée de cotisation des fonctionnaires à 40 ans. Au même moment, la SNCF connaît un plan de restructuration. Les manifestations se multiplient à partir du 24 novembre. L'unité des syndicats se réalise dans les manifestations communes, avec la célèbre poignée de main entre Marc Blondel (FO) et Louis Viannet (CGT) ; les tensions issues de la guerre froide sont loin. La CFDT soutient publiquement le plan Juppé, les étudiants et les lycéens se joignent au mouvement et la SNCF démarre une grève générale, comme la RATP. Les débrayages à EDF-GDF se multiplient. Alain Juppé se dit « droit dans ses bottes » mais, à partir du 1^{er} décembre, la grève touche France Télécom et la Poste dont la majorité des centres de tri est en grève. Plus aucun train ni métro ne circule. Le pays est bloqué. Le 12 décembre, plus de 2 millions de personnes défilent dans toute la France, dans 270 cortèges différents. Près de 60 % des Français soutiennent le mouvement (c'est ce que l'on appelle couramment la « grève par procuration »). Le 15 décembre, le gouvernement annonce que le « plan Juppé » ne touchera pas les retraites. La fonction publique est épargnée, ainsi que les régimes spéciaux. Le même jour, le patron de la SNCF démissionne. Devant le plus grand mouvement depuis 1968, le gouvernement cède.

Les années suivantes voient des grèves de corps de métier, parfois remarquées (comme celles des routiers), mais l'installation d'un gouvernement de « gauche plurielle » avec des ministres socialistes et communistes va freiner la lutte ouvrière, le « syndicalisme rassemblé » liant la CGT à la CFDT, pourtant opposées sur bien des points, notamment sur la place de la grève dans les relations sociales. C'est sous ce gouvernement que l'on enregistre le plus de privatisations. Une fois de plus, sous prétexte de la lutte contre la droite et l'extrême droite, les grèves sont entravées. Elles ont souvent pour cause la fermeture ou le démantèlement d'entreprises (Danone, Moulinex...) ou des diminutions de salaire (10 jours de grève des pilotes d'Air France en juillet 1998). Ces grèves sont soigneusement isolées et conduites dans des impasses, comme la grève chez Cellatex à Givet (Ardennes) en juillet 2000 : à la suite de la liquidation de la société, les salariés menacent de déverser de l'acide dans la rivière. Il s'agit aussi de grèves pour améliorer (si l'on peut dire) les primes de licenciement. Le 1^{er} mai 2002, entre les deux tours de la présidentielle, au nom du « barrage contre le candidat d'extrême droite », tout le monde est sommé de manifester mais de ne pas présenter de revendications. Pas de grève ! Le journal *Le Monde* se distingue en caricaturant le syndicaliste Marc Blondel avec un brassard nazi.

La situation générale est tendue. L'explosion de l'URSS en 1991 et ses conséquences ont été un drame pour des milliers de militants, le ralliement officiel de l'Internationale socialiste à l'économie de marché, le « nouvel ordre mondial » se mettant en place sous l'hégémonie américaine, la désindustrialisation, les délocalisations, le chômage de masse : la liste est longue. Désormais, pourquoi et pour qui faire grève ?

Mais ces obstacles ne durent qu'un temps. S'il y a salariat, il y a donc la matrice des grèves. Si les coups pleuvent sur la classe ouvrière, elle n'est pas défaite et les militants défendent les organisations syndicales corps et âme non seulement contre le patronat et le gouvernement mais, aussi, parfois, contre leurs propres directions et contre les offensives de déstabilisation internes. Ainsi, la politique du « syndicalisme rassemblé », prôné par la direction de la CGT tendant à s'associer à la CFDT qui agit ouvertement au côté des pouvoirs successifs, est un puissant paralysant. Une telle situation favorise l'exaspération ; la question du contrôle de la grève par les grévistes est centrale mais insaisissable concrètement.

C'est le cas de mars à juin 2003, lors de la grève de la fonction publique, notamment dans l'Éducation nationale, contre la réforme du régime des retraites, dite « plan Fillon ». Le conflit culmine le 13 mai, avec plus d'un million de manifestants dans toute la France. Les formes d'auto-organisation sont, malgré tout, marginales et ne permettent pas d'étendre la grève. À l'été 2003 se déroule la grève des intermittents du spectacle contre la réforme du système d'indemnisation-chômage, qui prend par exemple la forme d'occupation des théâtres. À partir de février 2006, contre « le contrat première embauche », favorisant la précarité de la jeunesse, les grèves lycéennes et étudiantes, appuyées par les syndicats, débouchent sur d'impressionnantes manifestations. La crainte de la situation de 1995 et du blocage du pays est devenue permanente. Après la présidentielle de 2007, des mesures anti-grève dans les transports sont prises. Le président Nicolas Sarkozy s'exclame le 5 juillet 2008 devant des responsables de son parti : « Désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit. »

Le problème est ailleurs, et bien plus grave : tous les mouvements centraux sont « encamisolés » par les directions syndicales, la CFDT

jouant systématiquement le jeu du pouvoir. Pas ou très peu d'assemblées générales qui décident, les comités de grève ou toute forme de représentation élue sont très rares. Les explosions locales sont soigneusement isolées : impossible pour une entreprise en grève d'appeler les autres entreprises à faire de même, sauf sous la forme de grève de « solidarité » qui isole encore plus (on se souvient de Caterpillar ou Goodyear en 2014, par exemple).

Il y a manifestations à répétition, rituelles, démoralisantes : quatre journées de grèves et de manifestations en 2009. Même chose contre la réforme des retraites en 2010 : manifestations les 6-7 septembre, les 23 septembre, 12 octobre, 16 octobre, 19 octobre, 21 octobre, etc. Des grévistes essaient de contourner l'obstacle par des blocages interprofessionnels. Au printemps 2016, le mouvement contre la loi El Khomri (gouvernement PS) dite « loi Travail », modifiant en profondeur la réforme du code du travail compte 14 journées d'action ! À l'automne 2017, le mouvement contre la loi Travail 2 (ordonnances contre le code du travail sous la présidence Macron) voit le même phénomène. La camisole tient.

Elle tient encore plus au printemps 2018 quand la « grève loto » est imposée aux cheminots : certains jours de la semaine deviennent des jours de grève et d'autres non, une décision prise au sommet par les syndicats « représentatifs » avec l'exclusion des assemblées générales décisionnelles.

La grève ne semble plus être à l'ordre du jour. Ce ne sont pas les salariés qui décident. Mais le vent va tourner...

II. La grève en France aujourd'hui

Les Gilets jaunes : un mouvement de contestation à part

Le mouvement des Gilets jaunes n'est pas à proprement parler un mouvement gréviste. En effet, il n'a occasionné des grèves que marginalement et accessoirement. Pourtant, il est impossible de ne pas le mentionner dans l'histoire des grèves en France.

Comme dans tout mouvement spontané de grande envergure, il est difficile de saisir le moment déclencheur. Nous sommes en octobre 2018. L'augmentation du prix du carburant met le feu aux poudres. Elle pénalise lourdement les classes populaires obligées d'effectuer des déplacements professionnels ou personnels en voiture. La colère monte : il faudrait payer cher pour aller travailler ? Le mouvement qui naît alors révèle une profonde fracture entre la France des provinces, frappées depuis longtemps et bien lourdement par la crise économique, et les mesures gouvernementales. Gérard Darmanin, alors ministre de l'Action et des Comptes publics (mais il n'est pas le seul), compare les Gilets jaunes à la « peste brune », c'est-à-dire au nazisme. Contre ce que certains désigneront comme « un mépris de classe », une France invisible fait son apparition et prend la parole.

Une des caractéristiques du mouvement est d'ailleurs son refus de la hiérarchie : on parle de « figures » du mouvement et non de responsables. Il s'agit d'un mouvement populaire dans tous les sens du terme, majoritairement composé d'anciens salariés (retraités, chômeurs), de salariés précaires (pour qui la grève est impossible), de femmes au foyer, d'artisans, de petits entrepreneurs ruinés ou en difficulté. On a noté quelquefois la présence de syndiqués ou d'anciens syndiqués qui étaient choqués par l'attitude indifférente pour ne pas dire hostile des dirigeants les plus hauts du mouvement syndical dont on pouvait attendre une plus grande sympathie. Mais la majorité des participants n'a pas ou peu d'expérience militante

antérieure. Ici ou là, on se réunit avec les syndicats ou leurs militants, à condition, bien évidemment, que l'indépendance du mouvement des Gilets jaunes soit scrupuleusement respectée.

La forme d'action privilégiée permet d'éviter les problèmes posés lors des grèves passées : le rond-point est un lieu neutre, où l'on peut se retrouver en toute camaraderie. Il est devenu un lieu de haute fraternité, une sorte de piquet de grève sans grève, de rencontres, de solidarité. Le gilet jaune, imposé par Nicolas Sarkozy pour signaler un automobiliste en détresse, devient le symbole de la révolte : tous les automobilistes se sentant surtaxés sont invités à le brandir. Après tout, le bonnet rouge de 1792 était, au départ, celui des révoltés envoyés au bagne et les révolutionnaires l'ont arboré en signe de liberté ! On a relevé, à juste titre, la place importante des femmes, principales victimes de la crise économique, dans le mouvement.

Les protestations s'organisent principalement autour des occupations, parfois des filtrages voire des blocages d'axes routiers et de ronds-points, c'est le cas particulièrement en régions et en parallèle, autour de manifestations nationales massives, à Paris, organisées chaque samedi, appelées « actes » et numérotées, parfois occasionnant des violences dont on ne sait pas toujours si leurs auteurs font partie ou non du mouvement à proprement parler. Surtout, les Gilets jaunes font l'objet d'une sévère répression de la part des forces de police, des violences qui se répéteront lors des grèves de l'hiver 2019-2020. L'autre réponse du gouvernement fut un « Débat national », de longues discussions dont on a pu penser que le but était de décourager les manifestants.

Ce mouvement, qui dura jusqu'au printemps, s'inscrit explicitement dans la continuité de la révolte populaire en France et s'appuie sur les valeurs de la Révolution française. Sur combien de

pancartes peut-on lire « 1789, 1968, 2018 » ou encore, « On a retrouvé la Liberté et la Fraternité, il manque l'Égalité » ? Sans doute condamné à disparaître puisque refusant toute forme d'organisation, cette longue et forte contestation possède une grande portée symbolique – rappelant que personne n'est condamné à obéir – et a marqué à sa manière l'histoire de notre pays. Enfin, elle a préparé le renouveau des grèves...

Hiver 2019 : la naissance d'une contestation de grande ampleur

Contre la remise en cause du régime des retraites, une grève comme jamais vue depuis douze ans débute. La première déflagration a lieu le 13 septembre avec une grève à la RATP. Le trafic est bloqué totalement. Les salariés et les syndicats sont unis. On ressent la conscience d'une force retrouvée. *Le Parisien* du lendemain interroge : « Et maintenant ? »

Le 16 septembre, à Lyon, un militant CGT lance lors de l'assemblée générale des agents des Finances : « On appelle de nos vœux la grève reconductible... Alors il faut s'organiser, désigner des correspondants et constituer un comité de grève qui se réunisse publiquement afin de se structurer et faire des choses. Que ce soit la décision de tous, pas seulement des délégués syndicaux. » D'une manière ou d'une autre, cette volonté s'exprime.

Les manifestations nationales de FO le 21 septembre, de la CGT le 25, sont très suivies. D'après *Le Monde* du 23 septembre, Emmanuel Macron « surveille de près le chaudron social ». La décision de l'intersyndicale de la RATP accélère le mouvement et le clarifie. Une date est fixée, un moyen d'action déterminé, une revendication

définie : à partir du 5 décembre, grève illimitée pour le retrait de la « réforme » des retraites.

« Dans un système par répartition – le système actuel en France –, les actifs contribuent chaque mois à financer les pensions des retraités par le biais des cotisations salariales et patronales, prélevées sur leurs revenus. Dans le régime “universel” souhaité par Emmanuel Macron, ces cotisations sont comptabilisées pour cumuler, tout au long de sa carrière, des points de retraite, qui viendront alimenter une sorte de cagnotte fictive... Dans le système actuel, les pensions de retraite du régime général des salariés du privé sont calculées sur la base d’un salaire de référence... Dans le régime “universel” souhaité par le gouvernement, ce n’est plus le salaire de référence, mais le nombre de points accumulés au cours de la carrière qui sert de base pour chiffrer la pension¹ », explique un article du *Monde*.

Dans ce cadre, la question de l’âge de départ, dit « âge pivot » est marginale puisque tout dépend d’un inconnu état financier de l’État. Toutes les « négociations » ne servent qu’à amortir le choc. Jamais les directions syndicales ne sortiront de ces fausses négociations (comment négocier quelque chose que l’on rejette ?) tout en réclamant le retrait de la réforme et en appelant à l’action. La prise de position des confédérations CGT et FO, avec SUD et Solidaires, est claire : retrait pur et simple de la réforme. Cependant, sur le site internet du SNUIPP on lit : « La FSU continuera à défendre l’intérêt collectif et en particulier celui des fonctionnaires... pour un système réellement “universel” et plus juste ne laissant personne sur le bas-côté². » Donc le projet du gouvernement est insatisfaisant (pas « réellement » universel) mais va dans la bonne direction. Une prise de position qui va jouer un rôle dans la difficulté des grèves enseignantes.

Le choc du 5 décembre 2019

Jusqu'au 5 décembre, on assiste à une série d'actions, comme si la classe ouvrière, par des chocs préparatoires, testait sa propre force. Les grèves dures par leur détermination et leur participation se succèdent. Le mouvement le plus significatif a lieu aux ateliers de maintenance de la SNCF de Châtillon, entamé le 21 octobre, « parti sans crier gare avec, à l'arrivée, une désorganisation de tout le réseau TGV Ouest », écrit *Libération* dans son édition du 28 octobre, « c'est parti de la base, hors syndicats ». Le 18 octobre, les cheminots exercent massivement leur droit de retrait suite à un accident. Le secrétaire d'État s'exclame : « C'est une grève surprise... hors du cadre légal. » Le suicide d'une institutrice à Pantin, remettant en cause ses conditions de travail, suscite une très vive émotion.

Ces affrontements, la suite de la grève dans les hôpitaux, celle de Radio France à partir du 25 novembre, celle des salariés de Casino le 26 et d'autres moins visibles, nourrissent – et sont nourris par – les réflexions et décisions des instances syndicales. Le Comité confédéral national de Force ouvrière annonce le 26 que « FO est prête à aller à la grève », en souhaitant l'unité et propose de « rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP ». Le 5 décembre devient le point de rassemblement. L'Union syndicale Solidaires prend la même position peu après. Enfin, le 16 octobre, l'intersyndicale CGT-FO-SUD-Solidaires avec la CGC et la FSU appellent à la grève en vue de cette même date.

L'inquiétude croît. *Le Parisien* cite, le 25 novembre, Raymond Soubie, observateur du monde social : « Le mouvement du 5 décembre ne vient pas d'abord des syndicats mais des bases. Ce qui rend tous ces mouvements inquiétants, c'est qu'il y a une radicalité des bases, prêtes à en découdre. » *Le Figaro* du 28 novembre évoque « un mouvement social qui s'annonce massif ». *L'Éveil de la Haute-*

Loire du 2 décembre s'interroge : « Et si la grève s'étendait et se poursuivait dans le temps ? » Rendant compte d'un meeting intersyndical au Puy-en-Velay, le journal recueille le témoignage d'un militant : « Il faut se préparer à une grève reconductible. Il faut qu'on tienne. On range nos divergences syndicales dans la poche, car, aujourd'hui, l'enjeu est important. » Il se prénomme Pascal, syndiqué Force ouvrière, mais le même propos est tenu par d'autres militants ailleurs. À la RATP, l'UNSA Traction alerte les usagers : « À partir du 5 décembre, nous allons débiter une grève illimitée, non pas pour vous "emmerder", mais bien avec la volonté de faire reculer ce gouvernement sur cette réforme des retraites injuste pour tous. Nous avons conscience que ce combat nous fera traverser ensemble une période plus que pénible. » Personne n'envisage le 5 décembre comme « une journée ». Les syndiqués, toutes organisations confondues, l'organisent et des comités de préparation de la grève se mettent en place avec syndiqués et non-syndiqués, côte à côte. La formation de ces équipes militantes, nombreuses, actives, se contactant, cherchant à écarter tout prétexte de division, est un des éléments marquants du mouvement. La question n'est pas de savoir si la grève du 5 sera un succès, car même le gouvernement le sait, mais plutôt de savoir si la grève va durer. *Ouest-France* écrit dans son édition du 2 décembre : « Sur le terrain, les antennes locales des syndicats se coordonnent pour préparer les manifestations », et reprend le propos d'un militant sur la « préparation minutieuse » de la grève.

La grève s'installe

Et la grève est bien un succès. Retentissant, immense, implacable. Les manifestations sont du même ordre : on annonce plus d'un

million de manifestants dans toute la France, même dans les plus petites villes. Le pays est bloqué. Le 5 décembre est un jeudi, et cela a son importance. La grève passera-t-elle le week-end ? Ce n'est pas seulement les transports qui sont paralysés comme certains l'écrivent mais l'enseignement, EDF, la distribution, parfois la métallurgie. La réponse des AG tombe : la grève à la RATP est reconduite jusqu'au lundi inclus. Une enseignante déclare sur les ondes de France Bleu Pays de Savoie : « On ne fait pas une grève "saute-mouton", un jour par-ci, un jour par-là » ; des millions de salarié(e)s sont de cet avis. Le gouvernement ferme les facultés et réprime le mouvement des lycéens. Le mot d'ordre est le suivant : il faut empêcher la jonction avec la jeunesse. Mais, de la même manière que les assemblées générales ont préparé et permis la réussite de la grève du 5 décembre, celles qui se tiennent, très nombreuses, au soir et au lendemain de cette grande journée d'action contribuent à l'installation de la grève. C'est incontestablement une autre caractéristique du mouvement que cette place des assemblées générales. Elles discutent, elles sont devenues les centres de décision à part entière.

Entre le 5 et le 10 décembre, les AG des secteurs en pointe (RATP, SNCF, raffineries, Éducation nationale) reconduisent la grève. La journée du 10 est, dans l'esprit de l'intersyndicale, le futur temps fort. Cette stratégie a ses limites comme le souligne judicieusement un gréviste de Dieppe : « S'il y a des temps forts, c'est qu'il y a des temps faibles. »

Les déclarations du Premier ministre, qui visent à déminer le terrain, aggravent les tensions. *20 minutes* commente sobrement : « Le gouvernement a fait l'unanimité contre lui. » Le piège de l'âge pivot est écarté. D'une part, parce que la crédibilité revendicative de la CFDT a largement perdu ; ensuite, parce que l'on comprend que

l'âge dit pivot est un leurre et que l'obscurité remplit le projet gouvernemental.

Il faut insister sur la périodisation de ce mouvement : après le 5 décembre, il faut installer la grève comme élément central de la situation. Du 10 au 17 décembre, c'est le bras de fer. Combien de temps cela va-t-il durer ? S'agit-il d'une grève massive, sorte de « baroud d'honneur » ou d'une grève durable ? La grève s'étend pendant cette semaine cruciale : les ports du Havre, de Marseille, de Rouen, de La Rochelle et d'Ajaccio sont bloqués. Dans beaucoup de secteurs, on assiste à des débrayages plus ou moins longs, des grèves sporadiques ou conséquentes. La situation est mouvante. Ce n'est pas la grève générale mais ce n'est plus une grève généralisée. Il faut à tout prix trouver une échappatoire. Le 12 décembre, la ministre des Transports sort de son mutisme : « Annoncer que les trains ne rouleront pas pour Noël, je pense que c'est assez irresponsable. » Une déclaration aussitôt relayée par Marine Le Pen, par le MEDEF et par Laurent Berger (CFDT). Les manifestations du 17 décembre sont massives et les contacts interprofessionnels commencent. Des délégations de grévistes enseignants rencontrent des cheminots. À Dieppe, des assemblées communes avec les hospitaliers se tiennent. Dans les Hauts-de-Seine, une assemblée dite « interpro » se met en place, avec la présence, inattendue mais bienvenue, des unions départementales CGT, FO, SUD, Solidaires. Plutôt que d'attendre, les grévistes s'organisent.

Une trêve de Noël ?

Le gouvernement joue « le pourrissement » en parlant dès le 12 décembre de la grève à Noël. Le 19 décembre, le leader de la CGT, Philippe Martinez, annonce au nom de l'intersyndicale une journée

de mobilisation le 9 janvier. Ce n'est pas la réponse qu'attendaient les grévistes. Le problème va cristalliser tout le mouvement. Les directions syndicales ne parlent pas de « trêve » mais d'une grève le 9 janvier, ce qui revient au même. Qui décide ? Les AG ou les directions ?

Le 19 décembre, l'UNSA RATP émet un communiqué cinglant : « L'UNSA RATP rappelle que ce mouvement de grève appartient aux salarié(e)s et aux AG. Si les confédérations ont décidé de capituler face à ce gouvernement et de partir en vacances jusqu'au 9 janvier, l'UNSA RATP, elle, confirme sa détermination et appelle à la mobilisation sans trêve. » Sur un piquet de grève RATP, un militant de l'UNSA résume : « La grève c'est ici, entre nous, que ça se décide. » Il est applaudi. Dans l'AG de Lyon-Perrache, à la SNCF, le responsable CGT annonce : « La grève appartient aux grévistes. » Toujours à la SNCF, dans l'AG de Sotteville et de Rouen, avec FO, CGT, SUD, UNSA, la trêve est rejetée.

Dans l'enseignement, la question d'agir avec les cheminots et la RATP pendant les vacances scolaires se fait jour par des motions, des délégations, des réunions communes. Des manifestations qui n'étaient pas prévues ont lieu entre Noël et le jour de l'An, parfois avec les organisations syndicales. On voit aussi les premières manifestations nocturnes (« marches aux flambeaux »), inhabituelles mais suivies.

Un débat est lancé sur la « clause du grand-père » : la réforme ne frapperait que les générations suivantes. Une proposition qui méconnaît totalement la psychologie ouvrière dont la solidarité intergénérationnelle est l'un des traits essentiels. Ce sont les grévistes de l'Opéra qui répondent, le 29, au nom de tous : « Nous ne sommes qu'un petit maillon dans une chaîne vieille de trois cent cinquante ans. Cette chaîne doit se prolonger loin dans le futur : nous

ne pouvons pas être la génération qui aura sacrifié les suivantes. » Une solidarité intergénérationnelle mais aussi interprofessionnelle, puis internationale : les soutiens arrivent de Belgique, de Suisse, d'Allemagne... Le responsable de l'AFL-CIO écrit à celui de Force ouvrière, les agents du métro de São Paulo (Brésil) expriment en vidéo leur admiration pour leurs homologues parisiens. Les exemples sont innombrables. Le 28 décembre, à Tours, des paysans offrent un banquet aux grévistes. La « bataille de l'opinion » est gagnée, le soutien populaire est là. Le succès des « caisses de grève » et des diverses collectes en témoigne mais pose aussi problème : verser de l'argent à une caisse de grève et être en grève, ce n'est pas du tout la même chose. Cela contribue même à l'isolement des grévistes que l'on affirme soutenir.

À la fin de « la trêve » qui n'a jamais eu lieu, et sans même savoir ce que donnera le 9 janvier, le gouvernement est politiquement en grande difficulté.

Les événements de janvier

Le jour de la rentrée scolaire, malgré la fermeture des universités et une situation tendue devant les lycées suite à l'envoi de forces de l'ordre particulièrement offensives, la grève s'étend à des corps de métier nouveaux et inattendus, comme les avocats, ou à des secteurs remobilisés, comme celui des ports et docks. Dans l'AG des grévistes du lycée Balzac à Paris, on entend : « La RATP, la SNCF disent : "les profs, on vous attend !" Donc c'est aujourd'hui qu'on doit reprendre la grève. » La grève ne reflue pas, même si les sacrifices de plus d'un mois de grève pèsent pour certains. Problème : pourquoi appeler à une manifestation le 11 janvier qui est un samedi ? Pour

l'intersyndicale qui maintient sa demande de retrait de la réforme, à la place de la grève, il faut privilégier les manifestations.

Les « négociations » obscurcissent le paysage. Il est des prérogatives syndicales de négocier, même sur un terrain défavorable. Mais il ne s'agit pas de cela : pour faire accepter le projet de réforme, la CFDT imagine une conférence de financement des retraites comme conséquence du projet de réforme qu'Édouard Philippe accepte aussitôt, le 12 janvier. L'ordre des facteurs est essentiel : il faut accepter le cadre de la réforme avant toute chose. Et l'intersyndicale accepte ce cadre, en même temps que sa stratégie reste celle des « temps forts ». Le 3 janvier, la FNIC-CGT interpelle les directions syndicales à mots à peine couverts : « L'heure n'est pas aux réunions de CSE ni à remplir ses agendas avec des rencontres avec les patrons... Quand on veut lutter, on trouve des solutions. Quand on ne veut rien faire, on cherche des excuses. » Le communiqué du 12 janvier de la FSU explique : « La FSU soutient toutes les actions en cours pour faire échec au projet de réforme des retraites ; elle appelle à faire lundi [13 janvier] des réunions et assemblées générales et à faire du mardi 14 janvier une journée nationale de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays. » C'est un appel à ne faire grève que le 13.

Après 45 jours de grève, avec des bulletins de salaire « blancs », des grévistes insultés³, applaudis dans les manifestations, isolés par les chefs syndicaux, les salariés de la RATP et de la SNCF votent la reprise de l'activité les 18 et 19 janvier. Notons ce qui n'est pas un détail : ce sont les AG qui votent, ce ne sont pas les grévistes démoralisés et battus qui quittent la grève. Quoi qu'il puisse en paraître, ils ont mis le gouvernement à terre.

Cette opposition entre grève totale et « temps forts », même si elle ne s'exprime pas frontalement et qui traverse les syndicats, est « au

cœur des assemblées générales », comme le titre *L'Humanité* le 14 janvier. Mais ce sont les AG qui donnent le ton ; le mouvement n'a pas reflué sur le fond, il s'est déplacé. D'autres professions entrent en scène. Les avocats jettent leurs robes devant « leur » ministre, comme les ouvriers des Gobelins avaient jeté leurs outils, ils bloquent le système judiciaire. La grève se poursuit, par exemple au musée du Louvre, fermé le 17 janvier, après une grève entamée, elle aussi, le 5 décembre. Les avocats, en robe, se joignent aux cortèges des grévistes. Les éboueurs de Paris, de Marseille sont en grève. Les enseignants du second degré – avec les lycéens – refusent par la grève les nouvelles épreuves du baccalauréat. Là encore, la répression est dure.

Un gouvernement défait

Le 24 janvier, jour de la présentation du projet au Conseil des ministres, une nouvelle journée de grève a lieu et elle est particulièrement suivie, à l'appel de l'intersyndicale. Ordinairement, c'est à partir de ce moment que des grèves commencent ; le calendrier habituel a été bousculé par la grève du 5 décembre.

Le Conseil d'État, le 25 janvier, « tacle durement » le projet. Crise politique et encouragement aux opposants se combinent. Le gouvernement est isolé.

Le pays n'est plus qu'une gigantesque coalition dans laquelle tout le monde a été, est, ou sera en grève. « La France est transformée en une immense toile de révoltes », estime le sociologue Michel Fize le 8 février sur RT France. Au mouvement généralisé contre la réforme des retraites s'ajoutent les multiples grèves locales, des revendications locales mais qui, accumulées, donnent un tableau d'ensemble de la situation sociale du pays mais de la volonté d'en finir. Ainsi, à l'appel

de la CGT, FO et Solidaires, les saisonniers de plus de 40 stations de ski étaient en grève samedi 15 février avec des taux de grévistes très importants. Ces grèves se superposent et s'ajoutent mais les responsables prennent grand soin de ne pas les unifier. Surtout, les grévistes « ne rentrent pas ». Obligés d'interrompre leur mouvement, ils ne le cessent pas pour autant. La détermination est grande. La répression aussi, d'ailleurs.

La grève est passée, elle a écharpé le gouvernement. Devant l'opposition parlementaire, pourtant bien minoritaire, malgré les observateurs unanimes, le Premier ministre Édouard Philippe, poussé dans ses retranchements, décide d'utiliser l'article 49-3, le 29 février, à l'issue d'un Conseil des ministres restreint, consacré au coronavirus. Quelques grèves, sursauts de la vague passée, éclatent.

Puis l'épidémie recouvre l'Europe⁴ ...



© Mathieu Menard / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP
Paris, le 29 décembre 2019 : la grève massive des transports (SNCF et RATP)
a débuté vingt-cinq jours auparavant.

III. La grève, une spécialité française ?

La France est-elle championne du monde des grèves ? Quand on passe de cette remarque convenue à un examen approfondi, rien n'est moins sûr... En Inde par exemple, le 8 janvier 2020, on compte 250 millions de grévistes !

Dans son édition du 9 décembre 2019, le journal *Libération* donne quelques précisions sur les fluctuations de comptage d'un pays à l'autre : les données de certains pays manquent et les méthodes de calcul varient suivant les gouvernements. « De son côté, l'Organisation internationale du travail (OIT) situe l'Hexagone à la cinquième place avec 131 journées non travaillées en 2016, derrière l'Argentine, la Nouvelle-Zélande, la Finlande et le Royaume-Uni. » Le 28 janvier 2016, le journal suisse *Bilan* écrit : « La France est talonnée par le Danemark qui affiche un ratio presque aussi élevé que nos voisins [français] avec 135 jours de grève par an pour 1 000 actifs. » Pour sa part, le magazine québécois *Nouveaux cahiers du socialisme* affirme en 2012 : « En 1972, le mouvement de masse déborde les cadres de la légalité bourgeoise. Le Québec après l'Italie devient le champion des grèves dans le monde capitaliste. » On voit donc à quel point les éléments de comparaison sont tributaires d'une période particulière, ce qui nous incite à la plus grande prudence devant les affirmations hâtives.

Le Royaume-Uni, ancien tenant du titre ?

Le Royaume-Uni est le berceau du capitalisme et reste longtemps la première puissance mondiale, doté d'un imposant empire colonial. La situation ouvrière, donc les grèves, ne peuvent s'extraire de ce contexte. Dès 1799-1800, les *Combination Acts* interdisent les coalitions jusqu'en 1824. De nombreux luddistes et dirigeants de grèves sont exécutés. On peut citer le massacre de Peterloo (ainsi appelé en référence à Waterloo) en 1819 où l'on dénombre 11 morts, tués à coups de sabre. La situation plus que misérable de la classe ouvrière aboutit, entre autres, en 1842, à une vague de grèves autour des revendications chartistes (suffrage universel, journée de 10 heures). Les syndicats se nomment « Trade unions » et, peu à peu, s'unifient (TUC, Trade Unions Councils).

Les poussées grévistes touchent surtout les catégories non qualifiées (1832-1834, 1872-1874) : les ouvriers *unskilled*. Le syndicalisme se transforme en groupe de pression parlementaire pour contenir les explosions comme la grande grève des docks de Londres au cours de l'été 1889. Une « aristocratie ouvrière », selon l'expression de Friedrich Engels, se constitue.

La force latente et inutilisée du mouvement ouvrier donne des idées : des courants révolutionnaires se forment y compris à l'intérieur du Parti travailliste (*Labour Party*) né en 1900. Avant la Première Guerre mondiale, on enregistre des grèves importantes dans les catégories classiques et organisées (cheminots, dockers, mineurs). « Alors que quelques années plus tôt la moyenne des journées perdues pour faits de grève oscillait entre 2 et 3 millions, le chiffre atteint 10 millions en 1910 et en 1912 il s'élève à 41 millions¹. » Cette poussée, étouffée par la guerre, ressurgit à travers de nombreuses grèves où apparaissent les délégués d'atelier, appelés

shop stewards, comme élément de la poussée révolutionnaire internationale de l'époque.

Au printemps 1926, par solidarité avec les mineurs, le TUC lance une grève générale qui dure... 9 jours ! Seul et abandonné, le syndicat des mineurs poursuit 6 mois avant de reprendre le travail. C'est une défaite cuisante.

L'image d'une Angleterre somnolant entre deux thés avant la *Beatlemania* ne correspond pas à la réalité : « Au MI5, vers 1955-1956, on pouvait ainsi découvrir que la grande hantise des classes dirigeantes était l'éclatement d'émeutes dues à la pauvreté en Grande-Bretagne même, comme la grande marche des affamés qui était partie du pays de Galles en 1928-1929. Cette paranoïa était peut-être anachronique, mais elle subsistait. D'ailleurs, on tend à oublier le nombre de grèves et d'actes de désobéissance civile qui s'étaient produits pendant et après la Seconde Guerre mondiale », témoigne John Le Carré². La cérémonie de l'anniversaire de la reine n'a été annulée qu'une fois, en 1955, en raison de la grève des cheminots. Durant ces longues décennies se multiplient les grèves sauvages (mauvaise traduction de *unofficial strikes*) dans lesquels les *shop stewards* jouent un rôle essentiel. Le conflit est âpre entre ces derniers, représentant une classe ouvrière qui ne bénéficie pas de la croissance et la bureaucratie syndicale liée au *Labour Party*. La grève des marins en Grande-Bretagne dure un mois et demi en 1966, sous un gouvernement travailliste qui oscille en permanence entre compromis social et législation antigrève. Celle des mineurs en 1972 (dans une industrie pourtant en déclin), appuyés par d'autres professions, entraîne la chute du gouvernement conservateur. On compte 24 millions de jours de grève cette année-là... L'« hiver du mécontentement » (*winter of discontent*) de 1978-1979 désigne la série ininterrompue de grèves de diverses corporations qui aboutit à

de nouvelles élections. Le vieux royaume malade a besoin d'un Bonaparte : ce sera la Dame de fer, Margaret Thatcher. En mars 1984, la grève illimitée des mineurs qui dure depuis un an s'achève par une défaite complète, brutale, crue, des mineurs et du mouvement ouvrier, ayant été isolés à la fois par la politique de leurs responsables et par la direction des TUC. La désindustrialisation s'accélère et devient un sujet récurrent, pas seulement au cinéma. Les docks de Londres, ancien premier port mondial, sont réaffectés en logements de standing. Le libéralisme économique est la doctrine de Thatcher comme de ses « concurrents » travaillistes.

La classe ouvrière, même vaincue (et ce fut le cas en Grande-Bretagne à cette époque), doit lutter pour améliorer sa vie ; elle n'a pas toujours les outils appropriés mais elle ne peut que se battre. En novembre 2011 se déroule la plus grande grève depuis trente ans, celle du secteur public contre les projets de réformes du gouvernement, notamment celui concernant les retraites. D'autres mouvements d'ampleur diverse ont eu lieu.

La longue grève des cheminots en décembre 2019 va-t-elle entamer un nouveau cycle gréviste ? L'interminable crise politique du Brexit avec ses conséquences économiques ne va sans doute pas aider...

Le retour des grèves aux États-Unis

Du côté de la principale puissance mondiale, les États-Unis, les grèves sont tout sauf un phénomène secondaire. Elles ont toujours été particulièrement violentes (sans parler des procès et des exécutions de syndicalistes comme Joe Hill en 1915), comme en juillet 1877 à Chicago où les affrontements ont causé 18 morts.

En 1886, le massacre de Haymarket à Chicago et l'exécution de plusieurs militants anarchistes est le point de départ de la bataille internationale pour la journée de 8 heures. D'autres grèves historiques vont jalonner le mouvement ouvrier comme la grève du textile à Lawrence (Massachusetts) en 1912. « La guerre du Colorado » en 1914, racontée par John Reed, vit la garde nationale attaquer à la mitrailleuse le campement de mineurs et tuer 26 grévistes. Très vite, le mouvement ouvrier américain apparaît comme « radical » avec les IWW (*Industrial Workers of the World*) par exemple. Mais la répression patronale et gouvernementale l'est tout autant. Vient l'époque de la Grande Dépression, des *Raisins de la colère*, avec les grèves des *Teamsters* (camionneurs) de Minneapolis en 1934 (les ouvriers organisant des gardes armées pour se protéger des briseurs de grève) ou des grèves sur le tas en 1937 à Flint ou à Détroit, la ville de l'automobile (*Motown*), qui aboutirent à la reconnaissance du syndicat UAW (*United Auto Workers*) et à des accords collectifs modelant les relations sociales du pays.

En 1946, dans la Dépression qui suit l'après-guerre, une vague inédite de grèves parcourt le pays ; on compte par millions le nombre de grévistes. Des villes entières sont bloquées comme Pittsburg en Pennsylvanie et surtout Oakland en Californie. L'année suivante, la loi Taft-Hartley va restreindre le droit syndical. La guerre froide débouche sur la terreur maccarthyste (exils, licenciements, suicides, emprisonnements) qui va museler le mouvement ouvrier. Le boom économique qui suit la guerre de Corée et qui est ininterrompu pendant vingt ans ne va pas empêcher des grèves comme chez General Electric en 1960 ou General Motors en 1970. Sait-on que le succès de la chanson *These Boots Are Made for Walkin* de Nancy Sinatra est à mettre en relation avec sa sortie au moment de la longue grève du métro de New York en 1966 ?

Pendant cette longue période de croissance, les responsables syndicaux négocient et les mouvements de grève sont relativement rares. La crise qui débute dans les années 1970 modifie le paysage. À peine élu, en 1981, le président Reagan porte un coup sévère : 12 000 contrôleurs aériens en grève sont licenciés et privés de droits civiques, les dirigeants du syndicat sont enchaînés et emprisonnés. Les responsables nationaux de l'AFL-CIO (principal pour ne pas dire unique syndicat) les abandonnent et reportent leurs « espoirs » vers une victoire du Parti démocrate. En trois décennies, les limitations du droit de grève se sont accentuées fortement mais, surtout, les directions syndicales ont systématiquement misé sur le Parti démocrate.

Or, depuis 2018, tous les observateurs parlent du « retour des grèves » aux États-Unis. Il y a la grève de deux mois des 8 000 salariés des hôtels *Marriott*, celle de 10 000 travailleurs des télécoms AT&T. On a enregistré une vague de grèves d'enseignants (400 000 dans différents États en 2018), y compris contre des mairies démocrates comme à Los Angeles ou à Chicago, parfois en dehors des structures syndicales nationales. Selon les statistiques du département américain du Travail, le nombre d'arrêts de travail « majeurs » en 2018 (mouvements de grèves impliquant au moins 1 000 salariés) n'a jamais été aussi élevé depuis 2007. Le nombre de travailleurs impliqués est le plus élevé depuis 1986. Une statistique qui de plus est incomplète puisqu'elle écarte les entreprises de moins de 1 000 salariés.

Surtout, au bout de 40 jours d'arrêt de travail (septembre-octobre 2019), la plus grande grève depuis cinquante ans, la majorité des 50 000 salariés grévistes de General Motors a obtenu satisfaction – et un peu malgré leur syndicat – sur un certain nombre de points. Avec les grèves d'enseignants, ou encore la grève nationale des

dockers consécutivement à l'assassinat de George Floyd la grève semble bien de retour aux États-Unis.

Chine, quand l'Orient est rouge

L'évolution récente de la Chine découle essentiellement de deux décisions : en 1993, « l'économie socialiste de marché » est inscrite dans la Constitution chinoise, ce qui représente un pas considérable dans la capitalisation du pays voulue par des anciens bureaucrates maoïstes devenus affairistes. En 2001, la Chine adhère à l'Organisation mondiale du commerce. C'est l'époque des ZES (Zones économiques spéciales) où les entreprises étrangères puisent dans un immense réservoir humain peu coûteux. On parle de la Chine et, surtout, de la Chine littorale du Sud comme de « l'atelier du monde » (image dépassée actuellement). Mais créer un salariat imposant numériquement, affamé et misérable, crée les conditions des grèves, pourtant particulièrement dangereuses et risquées. La répression en Chine n'est pas un mot : bien plus que les arrestations, on craint les disparitions.

Le *China Labour Bulletin*, repris dans la presse occidentale (et qui est la seule source fiable), mentionne la hausse du nombre des conflits sociaux au long des années 2010. En 2014, 1 378 grèves en Chine continentale, 656 en 2013, 382 en 2012 et 185 en 2011. Ce sont plus d'un million de salariés qui sont impliqués. En 2011, le mouvement est tellement fort que de nombreux observateurs parlent de la possibilité d'une grève générale en Chine du Sud.

Si le mouvement est chaotique, si la politique extérieure (surtout depuis l'élection de Trump) évolue avec l'augmentation des taxes douanières américaines, si l'économie chinoise s'est réorganisée en passant de « l'atelier du monde » extérieur à l'équipement, au sens

très large, du marché intérieur et en délocalisant les grosses usines, le phénomène n'en est pas moins présent et puissant. Au printemps 2014, dans la région de Guangdong, la fabrique de chaussures YuYuan, qui produit 300 millions de paires de chaussures par an, a connu une grève de 30 000 salariés pour le versement de prestations sociales. Des mouvements forts touchent les usines de Sony et de Coca-Cola en novembre 2016. En mars 2017, un tiers des intérimaires de l'usine Volkswagen (province du Jilin) ont manifesté en demandant l'égalité des salaires avec les ouvriers titulaires. *La Tribune de Genève* du 23 juin 2018 signale une grève des camionneurs appelée par le biais des réseaux sociaux. « En dépit de la censure et de l'interdiction de se constituer en syndicat libre, les organisateurs ont réussi à faire entendre leurs doléances au-delà de leurs espérances. » Il ne s'agit que des grèves « visibles ». Il semble que l'on rencontre moins de grèves d'usines en 2019 mais plus de grèves dans les services, les transports (les taxis par exemple) et la construction et, surtout, une extension géographique des grèves dans tout le pays.

Salaires dérisoires parfois payés en retard, logements insalubres, police et armée omniprésentes, travail des enfants, on se croirait à Manchester en 1830, la pollution y compris. Mais il ne faut pas oublier que le prolétariat en Chine représente des centaines de millions d'ouvriers, sans organisation certes pour l'instant, sans réseau autre que des informations d'internet mais dotés d'une arme redoutable : la grève.

Des pays sans grève ?

La Suède serait un pays sans mouvement social... L'histoire est plus complexe ! En 1909, une grève générale débutée le 4 août dure

jusqu'à la mi-novembre. Elle se solde par un échec et aboutit à la scission syndicale des éléments les plus combatifs. Aujourd'hui, il est question d'une loi de restriction du droit de grève, ce qui montre l'inanité des déclarations sur l'inexistence des grèves en Suède. Pourquoi interdire ce qui n'existe pas ?

En Suisse, c'est une grève générale qui amena le pays au bord de la guerre en 1918 ! En 2017, le syndicat appelé Unia recense 112 grèves³, rien que depuis le début du siècle...

L'Allemagne fait figure de pays dans lequel les salariés répugnent à la grève. Reconstituée dans ses bastions industriels à partir de 1946, la classe ouvrière suscite une peur terrible chez les gouvernants, incluant Staline et Truman. La division de l'Allemagne, le démantèlement de l'industrie à l'Est, le déversement du plan Marshall à l'Ouest ont pour objet de contenir toute poussée sociale. La RFA est devenue une puissance économique jusqu'à ce que Nixon essaie d'y mettre bon ordre en 1971. La grève des ouvriers du bâtiment à Berlin Est en juin 1953 avait été un élément déstabilisateur dans la politique de l'URSS après la mort de Staline.

L'Allemagne, grande puissance économique, a dégagé des bénéfices substantiels de sa reconstruction et la partielle redistribution de cette manne a pu, pendant un temps, éviter les grèves. Mais les lois de l'économie mondiale frappent partout. *Le Figaro* du 31 janvier 2018 titre « Grève historique de 24 heures dans l'industrie allemande » et commente : « Le puissant syndicat IG Metall appelle à un mouvement social d'ampleur, ce mercredi, après l'échec des négociations sur la revalorisation des salaires et le passage à la semaine de 28 heures. Ces arrêts de travail d'une journée devraient être renouvelés jusqu'à vendredi... La grogne sociale tend à s'accroître de jour en jour en Allemagne. [...] Transformation des

métaux, textile, automobile... Au moins 250 entreprises du secteur industriel sont concernées, dans le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie du Nord-Westphalie ou la Rhénanie-Palatinat. En Rhénanie-Westphalie, berceau de l'aciériste ThyssenKrupp, "la production dans 30 entreprises reste à l'arrêt" pour 14 600 salariés, aussi "100 % de l'objectif de grève a été atteint, s'est félicité Knut Giesler, responsable d'IG Metall dans la région". Ce mouvement social est inédit dans l'industrie allemande, puisque la dernière grève comparable est intervenue en 1984. [...] En cas d'absence d'accord, le syndicat agite la menace d'une grève illimitée dans la métallurgie. Ce dernier constitue un secteur clé pour les exportations allemandes de voitures et de machines-outils. Ce serait une première en Allemagne depuis 2003. » Bilan : diminution du temps de travail et augmentations des salaires.

En 2019, on signale d'autres grèves : celle des fonctionnaires des *Länder* en janvier (un million de personnes concernées), la grève de Lufthansa en novembre, puis celle de sa filiale Germanwings en décembre, qui s'étend jusqu'aux premiers jours de 2020, annulant plusieurs centaines de vols, celle de sept centres d'Amazon en décembre également, ou encore, en février 2020, celle des bus privés du Schleswig-Holstein. Les mouvements sociaux sont donc de plus en plus rapprochés.

Le pays le plus étranger aux grèves est le Japon. Il n'en a pas toujours été ainsi : des grèves fortes, quasi insurrectionnelles, ont eu lieu en 1946 et en 1960. Citons aussi la semaine de grève chez les cheminots, en 1975, sévèrement réprimée. Sébastien Lechevalier, président de la Fondation France-Japon de l'EHESS, évoque dans son ouvrage l'exemple de l'entreprise Toyota : « L'implication remarquable des salariés de Toyota ne tient donc pas à un prétendu trait culturel immuable (l'obéissance par exemple !) mais à un contrat implicite de

type donnant-donnant. » Contre un travail fourni, l'employeur donne au salarié une certaine somme. Utiliser le Japon comme exemple de la « non-grève » n'est qu'une méconnaissance des mécanismes économiques, sociaux et politiques contemporains ou, plus probablement, un fantasme... La menace de grève des cheminots japonais en juin 2018 en serait-elle un indice ?

Nous l'avons dit, il ne s'agit pas de faire le tour du monde de la grève et dans ce panorama terriblement incomplet, il faudrait signaler que c'est la grève générale d'août 1980 en Pologne qui a donné un coup décisif au régime totalitaire, que la grève politique des mineurs boliviens a toujours joué un rôle déterminant dans la vie nationale, que la grève générale en Guadeloupe de 44 jours en 2009, avec le syndicat UGTG, terriblement réprimée, a profondément marqué la vie de l'île... Et sans aller jusqu'à la grève nationale, c'est la grève des mineurs noirs avec l'assassinat de 34 mineurs à Marikana, en Afrique du Sud, en 2012 qui a fait exploser le système des accords de Groote Schuur de 1990.

La grève est un élément déterminant dans l'histoire.

IV. La grève : mode d'emploi

Comment cela se passe concrètement, une grève aujourd'hui en France ? Difficile de répondre à cette interrogation courante, car il n'existe pas une grève qui ressemble à une autre. De plus, comme Pierre Lambert, trotskyste expérimenté, avait l'habitude de dire à ses camarades : « Cela ne se passe jamais comme vous l'avez prévu ! »

Le cadre légal du droit de grève

L'exercice du droit de grève est garanti par l'alinéa 7 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris dans la Constitution de 1958. Sa pratique est précisée par le code du travail. Le Conseil d'État, le 7 juillet 1950, estime que le droit de grève a le statut de principe fondamental et il n'exclut que des catégories précises d'agents publics, comme les directeurs de préfecture, militaires, magistrats. Par une décision du 25 juillet 1979, le Conseil constitutionnel reconnaît que le droit de grève présente une valeur constitutionnelle et la loi ne peut contraindre les agents à assurer un service normal. En revanche, la continuité du service public, même dégradée, est exigée.

Sauf faute lourde, tout licenciement prononcé à l'égard d'un salarié en raison de faits de grève est interdit. De même, le code du travail interdit à l'employeur de recourir au travail temporaire dans le but de remplacer des salariés en grève. Le paiement des jours de

grève est un sujet de permanentes discussions. Il ne peut y avoir de loi sur cette question. Le principe est que le travail non effectué est non payé mais ce principe fait toujours partie des négociations de fin de grève.

La question du préavis

À défaut de dispositions législatives le prévoyant, le droit de grève n'est en principe soumis à aucun préavis. À la suite de la grève des mineurs de 1963, le législateur a rendu obligatoire le préavis pour les agents publics et introduit la règle du trentième indivisible (à partir d'une heure de grève, la journée n'est pas payée). Pour les enseignants et les personnels des compagnies de transport public s'est ajoutée l'obligation de se déclarer gréviste 48 heures avant la date de déclenchement du préavis.

Dans la majorité des cas, le préavis nécessite seulement l'existence de revendications dont l'employeur doit avoir connaissance au moment de l'arrêt de travail. Les modalités de cette information importent peu. Dans un article sur la restriction du droit de grève dans les transports, il est indiqué que, « obéissants » aux textes en vigueur, les syndicalistes ont déposé un préavis illimité (ce qui est possible dans le cadre de ces textes). Résultat : « Les syndicalistes, en adaptant la forme donnée à leur préavis, ont créé les conditions juridiques – même sans l'avoir anticipé eux-mêmes – pour que la mise en action des salariés, bien loin d'être ralentie par le nouveau cadre juridique, s'opère au contraire de façon plus rapide et réactive. Puisque, en s'inscrivant dans le cadre du préavis de grève illimité déposé depuis plusieurs mois, les salariés peuvent entrer en grève 48 heures seulement après l'avoir décidé, le temps nécessaire de se

déclarer gréviste auprès de leur employeur¹. » Impossible de faire passer en conseil de discipline plusieurs centaines de salariés...

Les limites des modalités d'action

Envahir un conseil de discipline tenu par la direction contre des grévistes (exemple de la CAFRP, 1989) n'est pas à proprement parler un acte strictement défini dans les relations habituelles entre salariés et employeurs. Mais le propre de la grève est de les bouleverser...

On peut ainsi évoquer l'ex-délégué syndical CGT d'Air France qui a été licencié « pour avoir arraché la chemise d'un des cadres dirigeants de la compagnie », à la tête d'un plan de suppression d'emplois. Alors que l'inspection du travail l'avait refusée, la ministre socialiste du Travail Myriam El Khomri avait validé la procédure de licenciement en 2016. Une intervention très mal perçue.

Contrairement à une légende, l'employeur ne peut en aucun cas réquisitionner des salariés grévistes sauf dispositions législatives expresses. Et celles-ci sont strictement réglementées. Il en est autrement de l'occupation des locaux qui constitue un trouble manifestement illicite et un exercice abusif du droit de grève. Cela peut, dans certains cas, être constitutif d'une faute lourde. En réalité, le fait est supérieur au droit. Mais une occupation symbolique des locaux alors qu'aucune entrave n'a été apportée par les grévistes à la liberté du travail n'est pas un abus.

Quand il s'agit d'enseignants, on parle de « grève des notes » ou de « grève administrative », comme c'est le cas dans l'administration : on fait le travail mais on ne le transmet pas ; il peut aussi s'agir de grève perlée, c'est-à-dire de baisse sensible de production. On parle aussi de « grève à la japonaise », c'est-à-dire continuer à travailler avec un brassard de protestation. Une pratique légale mais inefficace.

La préparation de la grève

Un militant syndical veillera à réunir les syndiqués ou à entrer en contact avec eux. Dans le langage militant, on parle de « maillage », de « réseau », de tel service, de tel atelier, de telle succursale qui n'aurait pas été « couvert » ; chacun se voit investi d'un « secteur » plus ou moins bien défini. Une cartographie se dessine, un état-major se constitue ; le syndicat ouvre ses permanences, ses locaux silencieux deviennent bruyants. Pendant la réunion ou après, les « réseaux sociaux » s'activent. C'est le bouillonnement, annonciateur de la grève.

Le début de la grève

Le début d'une grève est qualifié parfois de « déclenchement ». L'image est belle mais elle est fautive : il n'y a pas le militant qui « déclenche » et les salariés, en quelque sorte, « déclenchés », la grève est un processus.

La grève de masse de décembre 2019-début 2020 a été précédée d'une grève massive, unanime, à l'étonnement de beaucoup, le 13 septembre à la RATP. Ici ou là, dans l'Éducation nationale, en 2003, il fallut quinze jours d'assemblées générales pour se décider. Non pas par hésitation, au contraire mais, paradoxalement, par détermination. Comment faire pour gagner ?

La grève qui commence à un moment précis, fixé par le ou les syndicats, correspond en général à la prise de service du matin. Le bureau de poste n'ouvre pas, les élèves attendent devant les grilles. On a tendu des rubans devant les bouches du métro. Les aéroports sont silencieux. À l'inverse, il peut s'agir d'une explosion. On débraye, on « monte » à la direction, chez l'employeur, chez le patron, même si le bureau est au rez-de-chaussée...



© Stéphane De Sakutin / AFP

Les danseuses de l'Opéra de Paris devant le Palais Garnier, le 24 décembre 2019.

Le rôle essentiel des assemblées générales

L'expression « assemblée générale » vient de la Révolution française et, plus particulièrement, des sections parisiennes. Pendant longtemps, elle est en quelque sorte la tribune des dirigeants, des « chefs » venant donner leurs consignes aux salariés considérés comme muets et obéissants. Si la grève concerne tous les grévistes et que tous les salariés sont des grévistes potentiels, chacun décide. D'où l'extrême importance du vote. Une personne, une voix.

Ainsi, les assemblées générales deviennent centrales chez les cheminots durant les grèves de 1986 puis, surtout, pendant celle de 1995. Les AG sont aussi une des caractéristiques essentielles du mouvement de 2019-2020².

Comment définir les revendications ?

Les revendications revêtent une importance capitale : elles unissent les salariés en exprimant de manière synthétique ce qu'ils exigent.

La revendication est précise. Par exemple, dire « non » à tel projet n'équivaut pas à exiger son retrait.

Qualifier une revendication, c'est le rôle indispensable du syndicat et de ses militants car ils savent comment insérer la revendication dans la convention collective, dans le code du travail, dans le règlement intérieur, etc. La revendication doit prendre une forme écrite, « juridique ».

Comment faire durer la grève ?

Toutes les mesures et les dispositions visant à unifier les grévistes sont bonnes, les autres sont à rejeter ! La structure ad hoc est en général le comité de grève, qui doit représenter tous les grévistes et être reconnu comme tel par ces derniers. En ce sens, la présence des syndicats est indispensable. Mais il ne peut se limiter à un comité intersyndical comme ce fut le cas souvent en 1968³. Les grévistes ne sont pas en grève en fonction d'appartenance syndicale ou non et tous, syndiqués ou non, doivent être présents. C'est le comité de grève avec délégués élus et révocables – même si, au moins dans l'histoire récente, la révocabilité est rare, elle est de droit. C'est encore un héritage de la Révolution française puis des traditions du mouvement ouvrier. La forme de cette délégation est, évidemment, variable. Délégués de service comme dans la longue grève des Allocations familiales en 1978 ; délégués de centre et de service traditionnels à la Sécurité sociale mais aussi aux Finances ; délégués d'établissements dans l'Éducation nationale (second degré), de

secteurs dans le premier degré ; d'ateliers, etc. Chaque profession, en général, suit le mode d'organisation professionnelle. Mais la grève, ce sont les grévistes. Tout facteur de division doit être écarté. Dans le passé ont existé les « comités de lutte », les « coordinations » qui excluaient les syndicats et leur « carcan⁴ ». Des séparations contraires à l'esprit de la grève car divisant les salariés.

Le pire ennemi de la grève est l'isolement. Donc les grévistes doivent toujours chercher le soutien de leurs semblables. C'est ce que l'on appelle à tort « la bataille de l'opinion ». Pour cela, il faut tout d'abord informer : par une prise de parole ou la distribution de tracts, des chansons, des vidéos, des « flash mob », etc. La marche aux flambeaux est une pratique inhabituelle et récente qui a montré qu'elle fonctionnait. À l'Opéra par exemple, musiciens et danseurs offrent une représentation « sauvage » du *Lac des cygnes* sur le parvis de l'Opéra Garnier, devant une foule attentive et émue, le 24 décembre 2019.

Les salariés, toujours, portent une très haute attention aux conditions de déroulement de leur grève, aux locaux, aux outils de travail. Pour assurer le bon déroulement de la grève, on peut recourir aux piquets de grève, composés de volontaires. Ils agiront toujours avec tact et avec mesure. Leur comportement doit être irréprochable. D'ailleurs, la législation a considéré dans un arrêt du 16 mai 1989 que les piquets de grève étaient légaux tant qu'ils ne nuisaient pas à la liberté du travail et ne s'accompagnaient pas de voies de fait à l'égard des non-grévistes.

Quant au reste, les grévistes de demain écriront les pages qui manquent...

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons écarté les témoignages personnels, les ouvrages militants, les études sociologiques et les recueils journalistiques.

BANTIGNY Ludivine, *1968, de grands soirs en petits matins*, Seuil, coll. « Point Histoire », 2018.

BIANCHI Serge, *Une tragédie sociale en 1908. Les grèves de Draveil-Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges*, Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne et Narosse, Éditions d'Albret, 2014.

CAIRE Guy, *La Grève ouvrière*, Éditions de l'Atelier, 1989.

CHAMBELLAND Colette, *Pierre Monatte, une autre voix syndicaliste*, Éditions Ouvrières, 1999.

DANOS Jacques, GIBELIN Marcel, *Juin 36*, Les Bons Caractères, 2006.

GROUX Guy, PERNOT Jean-Marie, *La Grève*, Presses de Sciences Po, 2008.

JUÈS Jean-Paul, *La Grève en France*, Que sais-je ?, 1998.

JULLIARD Jacques, *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Seuil, 1971.

LUXEMBOURG Rosa, *Réforme sociale ou révolution ? Grève de masse, parti et syndicat*, La Découverte, 2001.

MENCHERINI Robert, *Guerre froide, grèves rouges : Parti communiste, stalinisme et luttes sociales en France. Les grèves*

- « *insurrectionnelles* » de 1947, Paris, Syllepse, 2017.
- MOURIAUX René (dir.), *Le Souffle de décembre*, Syllepse, 1997.
- PERROT Michelle, *Les Ouvriers en grève, 1871-1890*, Mouton, 1974.
- SIROT Stéphane, *La Grève en France : une histoire sociale (XIX^e-XX^e siècle)*, Odile Jacob, 2002.
- WEIL Simone, JACQUIER Charles, *Grèves et joie pure : une arme nouvelle. Les occupations d'usine*, 1936, Libertalia, 2016.

TABLE

Identité

Copyright

Couverture

À découvrir en Libro

Dédicace

Introduction

La petite histoire du mot « grève »

Qu'est-ce que la grève ?

I. Une histoire de la grève en France

1229 : la naissance du droit de grève

Les premières révoltes médiévales

Les conséquences de la Révolution de 1789

Au début du XIX^e siècle, le mouvement ouvrier tarde à s'organiser

La seconde moitié du XIX^e siècle : un tournant dans l'histoire de la grève

Les prémices d'une organisation syndicale

L'émergence mouvementée de la CGT

La Première Guerre mondiale et le statu quo dans l'évolution des grèves en France

Les grèves des années 1920

L'explosion de juin 1936

La guerre, encore : un frein à l'action collective

Libération et scission syndicale

La IVe République et le rôle désormais prépondérant des syndicats

Les années de Gaulle et la radicalisation du mouvement

Mai 68 et après ?

La gauche et la crise, ensemble ou séparément

II. La grève en France aujourd'hui

Les Gilets jaunes : un mouvement de contestation à part

Hiver 2019 : la naissance d'une contestation de grande ampleur

Le choc du 5 décembre 2019

La grève s'installe

Une trêve de Noël ?

Les événements de janvier

Un gouvernement défait

III. La grève, une spécialité française ?

Le Royaume-Uni, ancien tenant du titre ?

Le retour des grèves aux États-Unis

Chine, quand l'Orient est rouge

Des pays sans grève ?

IV. La grève : mode d'emploi

Le cadre légal du droit de grève

La question du préavis

Les limites des modalités d'action

La préparation de la grève

Le début de la grève

Le rôle essentiel des assemblées générales

Comment définir les revendications ?

Comment faire durer la grève ?

Bibliographie

Notes

1. Karl Marx, *La Guerre civile en France*, Éditions Sociales, 1968.
2. Michelle Perrot, *Les Ouvriers en grève, France 1871-1890*, tome I, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001.
3. Fernand Pelloutier, « La grève générale », in *La Vie ouvrière*, n° 8, 20 janvier 1910.
4. Maurice Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier*, tome II (1871-1936), 1948.
5. Voir <https://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr>.
6. Maurice Dolléans, *op. cit.*
7. Voir www.histoire-genealogie.com/En-1905-la-greve-des-sabotiers-une-des-premieres-grandes-greves-du-travail-au-xxe-siecle-77-jours.
8. Le *lock-out* désigne la fermeture provisoire d'une entreprise par l'employeur, en réponse à un conflit social.
9. Guy Groux, Jean-Marie Pernot, *La Grève*, Les Presses de Sciences Po, 2008.
10. Voir https://www.marxists.org/francais/cgt/works/1906/10/cgt_1906_10000.htm.
11. Maurice Dolléans, *op. cit.*
12. Serge Bianchi, *Une tragédie sociale en 1908. Les grèves de Draveil-Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges*, Éditions d'Albret, 2014 ; Jacques Julliard, *Clemenceau briseur de grèves. L'Affaire de Draveil-Villeneuve-Saint-Georges*, Julliard, 2004.
13. <https://paris-luttes.info/midinettes-et-greves-des-ouvrieres-10984>.
14. Cité par Charles Tillon, *On chantait rouge*, Éditions Robert Laffont, 1977.
15. Trusts : le terme n'est plus utilisé ; à l'époque, il désigne un groupement d'entreprises dominant une branche de l'économie.
16. Alain Bergounioux, « La scission syndicale dans les PTT en 1946 », in *Le Mouvement social*, juillet-septembre 1975, n° 92.
17. Robert Mencherini, *Guerre froide, grèves rouges : Parti communiste, stalinisme et luttes sociales en France. Les grèves « insurrectionnelles » de 1947*, Éditions Syllepse, 2017.
18. Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, PUF, 1992.
19. Jean-Pierre Le Crom, *La reconstruction du syndicalisme en Europe occidentale de 1944 à 1949 (France, Allemagne, Grande-Bretagne)*, 1997.
20. Jean-Claude Lahaxe, *Les Communistes à Marseille à l'apogée de la guerre froide 1949-1954*, Publications de l'Université de Provence, 2006.
21. Michel Pigenet, *Au cœur de l'activisme communiste des années de guerre froide. « La manifestation Ridgway »*, LHarmattan, 1992.

22. Alain Viguier, *Renault Billancourt, 1950-1992 : le parti communiste et les ouvriers*, Thèse de l'université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2017.
23. Thomas Guénoilé, voir [https://www.huffingtonpost.fr/thomas-guenole /mai-68-etait-une-greve-generale-pas-une-revolution-des-moeurs_a_23380233/](https://www.huffingtonpost.fr/thomas-guenole/mai-68-etait-une-greve-generale-pas-une-revolution-des-moeurs_a_23380233/).
24. *Histoire du mouvement ouvrier*, brochure de formation Solidaires Industrie, 2011.

Notes

1. *Le Monde*, 17 décembre 2019.
2. SNUIPP : Syndicat d'instituteurs affilié à la Fédération syndicale unitaire (FSU).
3. Entre autres, un député macroniste les compare à des terroristes.
4. Dans son discours du 16 mars 2020, Emmanuel Macron annonce la suspension de la réforme des retraites donnant raison en quelque sorte aux grévistes. Les palinodies ultérieures ne changent rien à la défaite politique.

Notes

1. François Béradida, voir <https://maitron.fr>.
2. Voir <https://bibliobs.nouvelobs.com/romans/20131016.OBS1339/john-le-carre-l-ame-d-une-nation-se-revele-dans-ses-services-secrets.html>
3. Vania Alleva et Andreas Rieger (éditeurs), *Grèves au XXI^e siècle*, Rotpunktverlag, 2017.

Notes

1. Sophie Bérout, Baptiste Giraud, « Restriction du droit de grève et stratégies syndicales dans les transports publics. L'exemple du mouvement des TCL à l'automne 2009 », in *Savoir/Agir*, 2010, n° 2.
2. <https://www.dicopart.fr/fr/dico/assemblee-generale>
3. Jacques Kergoat in <https://www.lesutopiques.org/sous-la-plage-la-greve/>
4. Evelyne Perrin, « Syndicats et collectifs face à la précarité », in *Syndicats et associations : Concurrence ou complémentarité ?*, Presses Universitaires de Rennes, 2006.